

LE DEVOIR

Montréal, mercredi 25 juillet 1945

VOLUME XXXVI — No 168

REDACTION ET ADMINISTRATION
450 ST. NOTRE-DAME, MONTREAL

TELEPHONE : 3361

SOIRS, DIMANCHES ET FETES
Administration : 3361
Rédaction : 3361
Gérant : 3361

FAIS CE QUE DOIS

Rédacteur en chef : Omer HEROUX

"Le Canada est une nation souveraine et ne peut avec docilité accepter de la Grande-Bretagne ou des Etats-Unis, ou de qui que ce soit d'autre, l'attitude qu'il lui faut prendre envers le monde. Le premier devoir de l'homme d'un Canada n'est pas de servir le Commonwealth britannique des nations, mais d'être le Canada et son roi, et ceux qui contestent ceci rendent, à mon avis, un mauvais service au Commonwealth."

"She is a sovereign nation and cannot take her attitude to the world docility from Britain or from the United States or from anybody else. A Canadian's first loyalty is not to the British Commonwealth of Nations but to Canada and to Canada's king and those who deny this are doing, to my mind, a great disservice to the Commonwealth."

LORD TWEEDSMUIR

Directeur : Georges PELLETIER

Le procès de Pétain tourne au drame politique

La réforme de 1874 et celle qui s'impose aujourd'hui

Juges et jurés prennent ouvertement parti

Les suggestions des candidats et organisateurs interrogés — L'Etat doit-il se charger des frais de propagande des candidats ? — Il faut supprimer les dépenses de protection

Comment abaisser le coût des élections ? Telle est la principale question que nous avons posée aux députés, candidats et organisateurs que nous sommes allés interroger au cours de notre enquête. Si les suggestions de détail que nous vous faisons sont assez variées, l'accord est presque complet sur les grands moyens à prendre pour réduire les dépenses d'élection et assurer le libre jeu et le bon fonctionnement du régime démocratique.

Nous avons cherché nos informations parmi les hommes qui avaient une expérience personnelle des luttes électorales dans les divers partis. A toutes les portes où nous nous sommes présentés, nous avons trouvé le meilleur accueil et le désir de contribuer à l'amélioration de notre système électoral et par là au recrutement judicieux de nos représentants et gouvernants. Des 25 candidats et organisateurs que nous avons interrogés, 10 ont voulu collaborer à notre enquête, 8 appartenant au parti libéral, 10 au parti conservateur ou à l'Union nationale, 7 au Bloc populaire. Ce qui nous a le plus vivement impressionné, c'est que les opinions ne varient pas d'un parti à l'autre. Les partisans et les adversaires des diverses réformes dont nous aurons à entretenir les électeurs se recrutent également dans tous les partis. Il devrait être là un puissant motif d'encouragement pour ceux qui désirent une refonte de nos lois électorales, dédales et provinciales.

Nous avons déjà distingué entre les dépenses de propagande et les dépenses de protection. Les premières sont plus évitées que les secondes surtout lorsque l'on y ajoute les dépenses discutables et condamnables auxquelles l'ardeur de la lutte et les moeurs électorales déplorables qui se sont implantées chez nous exposent les candidats, même les mieux disposés, et surtout leurs organisateurs. Cette distinction nous servira à classer les diverses suggestions de ceux que nous avons interrogés.

Les avis sont presque également partagés sur la question de savoir si l'Etat devrait assumer les frais essentiels de propagande des candidats. Les candidats et organisateurs les plus expérimentés, tout en approuvant le projet en principe, s'accordent généralement à dire que le parti au pouvoir qui choisit les officiers d'élection serait favorisé à tout au moins accusé de favoritisme : ils rejettent donc la suggestion en pratique. Plusieurs de nos informateurs estiment que la propagande est la tâche propre des candidats et des partis, que le rôle de l'Etat doit se limiter à garantir l'honnêteté du scrutin.

Les autres voudraient que la loi électorale limitât les dépenses de propagande des candidats et confiât au président d'élection de chaque circonscription de contrôler ces dépenses et d'en autoriser le paiement par le gouvernement. Tout candidat — d'aucuns suggèrent d'exiger en plus du dépôt la signature d'une proportion quelconque des électeurs inscrits afin d'éliminer ceux qui ne sont pas sérieux — aurait droit ainsi à un certain nombre de salles, à un certain nombre d'imprimés, à certaines émissions radiophoniques. Cette mesure aurait sans doute pour effet de garantir aux candidats dont les ressources sont plus modestes les frais électorales essentiels, mais plusieurs sont d'avis qu'aucune loi n'empêchera les candidats mieux pourvus et ainsi soulagés des dépenses essentielles d'employer des fonds dont ils disposeraient à faire de la propagande plus ou moins déguisée.

Même ceux qui ne sont pas favorables à ce que l'Etat assume les frais d'élection des candidats s'accordent pour la plupart à réclamer la limitation et la gratuité des émissions électorales radiophoniques. Ils estiment que la radio sera le grand moyen de propagande électorale au cours des années à venir et qu'il importe de la mettre gratuitement à la disposition de tous les candidats et de tous les partis comme Radio-Canada a commencé à le faire, même si cette réglementation s'est avérée, au moins dans la pratique, injuste pour les mouvements nationalistes fédéraux du Québec que l'on a complètement ignorés, au plébiscite comme à la dernière élection, sous le prétexte qu'ils ne

comptaient pas suffisamment d'adhérents dans les autres provinces.

Quelques-uns voudraient que le président d'élection soit requis d'adresser à chaque électeur un bulletin d'instructions lui disant où et comment voter, auquel il devrait joindre le manifeste de chacun des candidats. D'autres réclament l'interdiction de l'affichage des portraits de candidats sur les poteaux. Plusieurs enfin trouvent immoral que l'on exige en temps d'élection un loyer à prix fort pour les salles publiques — municipales, scolaires et paroissiales — qui ont été constituées avec l'argent des contribuables : il leur semblerait raisonnable que l'on se contentât d'exiger quelques dollars pour frais de nettoyage et un dépôt comme garantie contre les dommages possibles.

Pour ce qui est des dépenses de protection, tous les collaborateurs à notre enquête s'accordent à dire qu'elles n'ont pas leur raison d'être et que l'Etat doit prendre tous les moyens efficaces de supprimer les abus qui les ont imposés aux candidats. Parmi les suggestions qui nous sont venues, mentionnons le groupement des polls et l'utilisation des boîtes à scrutin automatiques en usage dans le New-York et d'autres Etats de la république voisine. Plusieurs recommandent chaudement le groupement des polls dans les écoles et autres édifices publics pour éliminer les "télégraphes", comme cela se fait aux élections municipales à Montréal. Un candidat qui a dû subir deux élections très ardues voudrait que les polls urbains fussent placés dans les postes de police et que l'honnêteté du scrutin fût ainsi assurée par une police indépendante.

Un organisateur qui compte parmi les plus expérimentés de la province a élaboré un projet de bureaux permanents pour la préparation des listes électorales. Il voudrait que les trois gouvernements — fédéral, provincial et municipal — collaborassent à Montréal et dans les villes de plus de 10,000 âmes à l'établissement de ces bureaux dont la fonction serait de tenir constamment les listes électorales à date. Il voudrait, pour la commodité des électeurs, que les arrondissements de scrutin, les polls, constitués des unités permanentes qui ne varieraient pas d'une élection à l'autre. L'électeur aurait vite fait de connaître son poll qui serait toujours le même et de s'y intéresser comme à sa paroisse ou à son quartier. On aurait ainsi des listes uniformes à toutes les élections et cela débarrasserait les candidats du soin de vérifier les listes et de se procurer des copies de listes. Les trois gouvernements s'associeraient pour défrayer les frais de ces bureaux permanents.

Les principales réformes qui ont rallié la grande majorité de ceux que nous avons interrogés sont le carnet civil, le vote obligatoire et le choix d'un jour férié pour la tenue du scrutin. Ce sont des mesures qui se complètent l'une l'autre et qui méritent chacune une étude particulière : elles feront l'objet de nos prochains articles. Cet ensemble de mesures constituerait une réforme aussi radicale et aussi profonde que celle de 1874.

C'est en 1874 en effet, au lendemain de la Confédération, que le Parlement canadien a adopté la loi qui substituait le scrutin secret au vote ouvert. Ce système électoral nous était venu de l'Australie qui l'avait introduit dès 1856. Le Parlement canadien l'adopta deux ans après le Parlement anglais. Quelques provinces avaient devancé le Parlement fédéral et les autres suivirent immédiatement : c'est ainsi que la province de Québec se mit au régime du scrutin secret dès 1875.

La réforme de 1874 avait pour but de supprimer la violence, l'intimidation et la corruption ouverte qui se pratiquaient sous le régime du vote ouvert. La réforme qui s'impose aujourd'hui viserait à supprimer la corruption plus ou moins déguisée et la supposition de personnes qui faussent aujourd'hui notre système électoral et constituent un danger pour nos institutions démocratiques. Il semble qu'il y a un moyen de faire l'union de tous les partis pour l'obtenir.

25-VII-45

Pierre VIGANOT.

mois dernier, dit *Business Week*, une hôtellerie de Las Vegas a loué un avion pour aller chercher une actrice d'Hollywood, en mal de divorce, dans un hôtel de Reno où elle ne se trouvait pas à son gré.

"Il en coûte en moyenne de \$500 à \$600 pour obtenir un divorce à Reno, ce qui comprend la note de l'avocat, les frais de cour et d'hôtel. La période de résidence légale a été écourtée progressivement (sous la pression de la concurrence par les autres Etats tels que l'Idaho, la Floride et l'Arkansas) de six mois qu'elle était en 1861 à six semaines en 1931.

Les frais de l'avocat varient largement. L'Association du Barreau de l'Etat a suggéré \$250 mais la moyenne dépend de l'affluence de la clientèle. Il est de \$100 à Las Vegas et de \$150 à Reno et peut aller de \$5,000 pour le client moyen à beaucoup plus pour le très riche. Il en a coûté \$25,000 à Gloria Vanderbilt, \$50,000 à Barbara Hutton. Les avocats de Reno parlent encore d'un honoraire de \$100,000 en plus de deux autos Cadillac."

Mais on n'est pas trop regardant au besoin. Car, dit la revue, les clients pauvres paient parfois par un service de quelques semaines comme bonnes ou cuisinières !

"L'an dernier, Reno a enregistré 7,076 décrets de divorce contre 2,944 à Las Vegas."

Comme Vespasien, l'Etat du Nevada estime que l'argent n'a pas d'odeur. Il est tout de même inquiet que l'on puisse exercer pareil négoce au grand jour, avec un tel cynisme, que l'on pratique la surenchère commerciale jusque dans un tel domaine. Drôle de civilisation !

Alexis GAGNON

Est-il vrai ?...

L'action catholique, à deux ou trois reprises déjà, a fait allusion aux dépenses qu'a dû entraîner le redressement des papiers relatifs aux allocations familiales. On sait que les allocations, dans notre province, étaient d'abord censées être adressées aux pères de famille, qu'on aurait ensuite décidé de les adresser aux mères. D'où frais supplémentaires : préparation de nouvelles listes, etc.

(suite à la dernière page)

Le carnet du grincheux

Ce serait des jours choisis pour les politiciens qui dénoncent ceux qui s'engraissent des sueurs du peuple.

On ne peut nier que l'homme doit gagner son pain, et même son domicile à la sueur de son front.

Dire que dans deux semaines, nous commencerons à geler !

Qu'est-ce que le parti naziste ? C'est la doctrine que tout dans un pays appartient aux tentes du parti, que seul il doit gouverner et la politique et les emplois, commander les intérêts privés au gré de deux partis, utiliser le pouvoir public pour promouvoir les intérêts privés. Politique du crois ou meurs ; il n'est d'aventure que dans les cadres du parti.

On croirait lire l'histoire d'un parti québécois depuis quarante ans, de ses divers fustiers et de ses journaux Volkshochschule.

Un député quitte son parti pour un autre. En toutes choses, c'est le premier pas qui coûte le plus.

Sédult sans doute par les grâces de M. Godbout. Est-ce que celui-ci aurait acquis les droits sur l'huile de charme hindoue pour se faire aimer ?

Les représentations des Ballets Russes, dans une ville américaine ont eu un grand succès publicitaire, parce que le compte rendu artistique a été fait par le rédacteur sportif qui a décrit les évolutions chorégraphiques à son point de vue professionnel. Ainsi, lorsqu'on voulait rétablir les finances de certains grands orchestres de musique classique, on recourut... à Frank Sinatra qui fit son comble. D'où, par ces temps de chaleur, chacun tirera la morale qu'il voudra.

25-VII-45

Le Grincheux

M. EDUARD DALADIER

"Ces dames aux chapeaux verts"

Demain, le "Devoir" commencera, grâce à la courtoisie de Granger Frères, la publication de "Ces dames aux chapeaux verts", de Germaine Acremant.

Choses d'hier et d'aujourd'hui

"Il est plus facile de paraître digne des emplois qu'on n'a pas que de ceux qu'on exerce."

LA ROCHEFOUCAULD

"Ces dames aux chapeaux verts"

Demain, le "Devoir" commencera, grâce à la courtoisie de Granger Frères, la publication de "Ces dames aux chapeaux verts", de Germaine Acremant.

Pendant toute la déposition de M. Paul Reynaud, le juge Paul Mongibeaux et les membres du jury donnent des signes d'approbation — Contre-interrogatoire serré du témoin — Le juge et les jurés viennent à sa rescousse — M. Daladier témoigne à son tour — Déclaration de M. Louis Rougier sur le procès de Pétain — Révélation au sujet de M. Reynaud

"Est-ce le procès de Reynaud ou celui de Pétain que l'on fait ici ?" s'est écrié hier un membre du jury pendant le contre-interrogatoire de M. Paul Reynaud, ancien premier ministre de France, et témoin de la poursuite dans le procès du maréchal Pétain.

M. Reynaud avait longuement témoigné contre l'accusé. Il avait logé toute une série d'accusations violentes, qui ne constituaient en somme qu'un essai de justification de sa propre politique. Aussitôt son témoignage terminé, Me Fernand Payen et Me Jacques Isnori, deux des avocats de la défense, ont commencé le plus serré des contre-interrogatoires. Ils ont voulu démontrer que M. Reynaud, que l'on a traité hier de "colonisateur professionnel", n'est pas digne de créance, s'étant lui-même rendu coupable de fautes politiques de première grandeur. Ils semblaient devoir réussir à discréditer le témoin quand le jury et le président du tribunal sont intervenus pour faire cesser ce contre-interrogatoire trop embarrassant.

Le tribunal, toujours présidé par le juge Paul Mongibeaux et toujours secondé par un jury composé surtout d'ennemis de Pétain, paraît avoir donné à une autre preuve de sa curieuse mentalité. Il n'est pas un tribunal au monde qui refuse à un avocat le droit de contre-interroger un témoin pour démontrer que ses déclarations ont été inspirées soit par la haine, soit par des motifs d'intérêt personnel, soit par quelque autre raison.

"Si l'on continue de la sorte à faire le procès des témoins, nous en aurons pour des mois", a dit un membre du jury qui semble plutôt pressé d'en finir au plus tôt.

Les dépêches donnent ce matin des renseignements fort intéressants sur l'état d'esprit qui préside à ce procès et, particulièrement, sur l'"impartialité" des juges et des jurés.

Pendant toute la durée de la déposition de Reynaud, lit-on entre autres choses, non seulement les jurés, mais aussi les juges ont donné des marques visibles d'approbation. Il y a eu des applaudissements, des interruptions, des "bravos", etc. "Ces approbations des jurés et des juges, selon une dépêche, ont provoqué bien des commentaires dans la galerie pendant l'intermission de trente minutes".

Cette partialité ne sera pas sans provoquer des protestations en France et même à l'étranger. C'est le "New York Times" qui écrivait le 23 juillet : "La plupart des Français, croyons-nous, et la majorité des citoyens bien pensants de partout espèrent que Pétain aura un procès juste et qu'il aura l'occasion de présenter tous les arguments en sa faveur, que le procès sera instruit sans hystérie afin que l'on ne puisse mettre en doute la justice du verdict".

Il n'est pas douteux que "la plupart des Français et la majorité des citoyens bien pensants de partout" seront singulièrement déçus.

LE CONTRE-INTERROGATOIRE DE REYNAUD

Après avoir porté des accusations pendant quatre heures, Paul Reynaud est subitement devenu l'accusé. "Il a été tellement tourné sur le gril par les avocats de la défense, dit un correspondant, qu'un juré s'est écrié : 'Est-ce le procès de Reynaud ou celui de Pétain que l'on fait ici ?'"

Me Jacques Isnori, procureur de la défense, a fait admettre à M. Reynaud qu'en mai 1940, à la veille de la défaite de la France, il a tenté d'"acheter" la neutralité de l'Italie en lui cédant les colonies françaises de l'Afrique équatoriale et en partageant avec elle l'administration de la Tunisie.

Me Isnori a déposé au dossier une déclaration de M. Charles Roux, qui faisait alors partie du ministère français des Affaires étrangères en mai 1940. Il déclare qu'un télégramme a été envoyé à Mussolini pour lui offrir, en retour de sa neutralité, l'Afrique équatoriale française et un condominium en Tunisie. M. Reynaud a nié vivement avoir jamais songé à "offrir" cela à Mussolini, mais quelques minutes plus tard il avouait que la transaction a échoué à cause de l'opposition du gouvernement britannique.

C'est à ce moment du contre-interrogatoire que M. Reynaud a reçu la protection des jurés et du tribunal.

M. EDUARD DALADIER

M. Edouard Daladier, premier ministre de France immédiatement avant M. Reynaud, est le deuxième témoin de la poursuite. Il a commencé hier un témoignage qui prendra probablement encore toute la journée d'aujourd'hui. Il a accusé le maréchal d'avoir inclus dans le gouvernement de Vichy "tous les traîtres de France", et d'avoir détruit la République.

On note que la déposition de M. Daladier n'est pas empreinte de cette passion dont a fait preuve M. Reynaud pendant les quatre heures de son témoignage.

"Le 25 juin 1940, dit-il, on nous a dit qu'un ordre nouveau serait institué. Il a consisté à détruire les institutions républicaines en France. La République a été détruite contrairement au désir de l'Assemblée nationale réunie à Vichy. Quand les délégués de l'Assemblée nationale ont quitté Vichy nous avons vu arriver tous les traîtres de France... Le peuple français, stupéfié, a assisté au coup d'Etat de Vichy."

Calme au début, M. Daladier a passé par des crises de colère. Il a même à un certain moment saisi une

chaise pour la lancer avec violence sur une porte. Le poing fermé il a martelé une table pendant une bonne partie de sa déposition. Il a eu fréquemment le visage rouge de colère.

Parlant de l'invasion de l'Afrique du Nord par les Alliés, M. Daladier dit : "Si seulement Pétain avait donné le signal de l'insurrection en France le jour du débarquement anglo-américain en Afrique du Nord, quelle magnifique page il aurait écrite dans l'histoire de sa longue vie. Je me serais agenouillé devant lui. J'ai attendu cela et j'ai prié pour cela. Au lieu de cela, lui, Pétain, a ordonné aux troupes de l'Afrique du Nord de résister aux Alliés."

M. Daladier a aussi parlé de la guerre et du rôle qu'y a joué la France. A ce point de son témoignage il s'est mis en contradiction flagrante avec les déclarations faites deux jours avant par M. Reynaud. "La France, dit M. Daladier, n'était pas désarmée et la production allemande n'était pas supérieure à la nôtre".

La véritable cause de la défaite, selon lui, c'est la démoralisation de l'armée et cette vieille conception de l'invulnérabilité des Ardennes. Il dit que la défaite fut aussi causée par "les erreurs militaires" et les menées de la cinquième colonne.

La défense a alors demandé à M. Daladier s'il croit que Laval a exercé une influence sur Pétain. "Le 13 novembre 1940, a-t-il répondu, Pétain a renvoyé Laval, mais en 1942 il l'a rappelé. Avions-nous tellement besoin de lui ? Je ne le sais pas."

Le juge Mongibeaux, le président du tribunal, a alors interrompu M. Daladier pour ajouter : "Et Pétain en 1942 a dit qu'il agissait la main dans la main avec Laval".

Cette déclaration du président de la Cour a soulevé les protestations de Me Fernand Payen, le principal défenseur de Pétain.

"Croyez-vous que Pétain a trahi son pays ?" demande ensuite Me Payen à M. Daladier.

"Je crois qu'il a trahi ses devoirs comme Français", a-t-il répondu.

"Ah ! mais cela n'est pas la même chose", conclut Me Payen.

M. LOUIS ROUGIER ET LE PROCES PETAIN

De M. Louis Rougier, auteur d'un livre fameux intitulé : "Les Accords Pétain-Churchill", nous recevons ce matin, de New-York, une déclaration en marge du procès du maréchal Pétain. (On en trouvera le texte intégral en page 3).

M. Rougier s'en prend particulièrement au témoignage de M. Reynaud, le premier témoin de la poursuite.

"La première journée du procès du maréchal Pétain, écrit M. Rougier, a révélé au public son véritable caractère : 'C'est un procès politique dont l'issue a été décidée d'avance', a déclaré la défense. C'est le procès de la Grande-Bretagne à la France, pour prouver au monde que la France a trahi son allié, faisant oublier ainsi qu'entre les deux guerres la Grande-Bretagne a tout fait pour fortifier l'Allemagne et pour ravir à la France les garanties qu'elle avait obtenues au prix de la victoire sanglante de 1918... C'est le procès du général de Gaulle au maréchal Pétain..."

"La preuve est dans les accusations portées par Paul Reynaud contre Pétain. L'ancien président du conseil reproche au maréchal d'avoir signé l'armistice, mais Paul Reynaud oublie de dire qu'il a accepté d'être l'ambassadeur du maréchal, quelques jours après la signature de l'armistice. Le 23 juin 1940, M. de Saint-Quentin, ambassadeur de France, reçut la dépêche du ministère des Affaires étrangères lui prescrivant de solliciter l'agrément du 'State Department' à la nomination de Paul Reynaud. M. Paul Reynaud s'engageait donc à justifier devant le gouvernement et le peuple américains l'armistice signé par Pétain. La nomination fut seulement rapportée à la suite de la trouvaille que fit la police espagnole dans les bagages de MM. Leca et Devaux, les deux chefs de cabinet de Paul Reynaud... la police trouva dix-neuf millions de francs sous forme diverses et des papiers d'Etat secrets."

M. Rougier dit encore que M. Reynaud a lui-même demandé au premier ministre britannique de relever la France de ses engagements afin qu'elle pût signer un armistice.

Il cite aussi un extrait d'un volume de M. Pierre Lazareff "De Munich à Vichy". Lazareff rapporte une conversation qu'il a eue avec Mme Hélène de Portès l'amie de Reynaud : "Vous savez, dit-elle, Paul Reynaud a eu tort de démissionner comme ça. Il fallait qu'il s'en aille pour laisser le maréchal faire l'armistice. Je sais bien qu'il va revenir, tout est arrangé pour qu'il revienne... Il est question que Paul Reynaud aille à Washington comme ambassadeur. Il faut arranger tout ça."

"Ainsi, conclut M. Rougier, la démission de Paul Reynaud n'était qu'une farce pour faire porter la responsabilité de l'armistice sur le vainqueur de Verdun. On escomptait que le vieux maréchal obtiendrait du vainqueur de meilleures conditions, en signant un armistice 'entre soldats'."

"Plus Paul Reynaud et Gamelin accusent Pétain, dit M. Rougier, plus ils s'accusent eux-mêmes. La justice peut juger Pétain, mais l'histoire jugera la justice."

Pierre LAPORTE

25-VII-45

actualité

La mouche et la truite

Il se livre, à cette époque-ci, une lutte d'adresse et de ruse entre l'homme et le poisson agile et méchant qu'on appelle truite.

Une légion de personnes venues de très loin s'arment de longs bâtons munis d'amorces, se promènent silencieusement sur des nappes d'eau limpide et s'emploient à capturer la gracieuse princesse des eaux pendant des heures à l'incertitude des adversaires cachés sous l'onde.

Je viens d'être témoin et acteur de cette passionnante bataille. Le combat possède ses élégances. Il y a des règles au jeu de la truite et du pêcheur. Un joueur ne peut recourir qu'à des moyens loyaux pour attirer et tenir la petite sirène. Il repousse le vers rampant et si peu romanesque, il cherchera plutôt à capturer la gracieuse princesse des eaux et des lacs du nord canadien en s'adressant à ses faibles, que l'on peut résumer à trois : les mouches, dont elle se délecte, la curiosité qu'elle partage avec ses sœurs terrestres, et la faim.

Pour cela, le pêcheur ornara sa ligne d'hameçons habillés de mousses factices revêtues de robes enroulées aux plus riches couleurs de la nature : argentées, diaprées, bleues, rouges, blanches. C'est pour cela que l'on dit : moucher la truite.

Les formes, l'industrie de la mouche artificielle — elle sera de fil ou d'un autre matériel — possède ses spécialistes et ses grands créateurs de modèles. On rencontre des marques célèbres que l'on se dispute : la Montreuil, le Professor, la Silver Doctor. Les raretés imposées par la guerre atteignent aussi les artistes de la fausse mouche. Les stocks se sont épuisés dans les magasins.

Cette rareté a développé un nouvel art domestique. Des amateurs patients et habiles ont confectionné au cours de l'hiver des collections précieuses d'amorces colorées. Ils en ont rempli des étuis de grand prix. La nécessité est inspiratrice. Mais la mouche la plus somptueusement habillée comme pour le théâtre ou le bal ne fait pas infailliblement une victime à chaque lancer du bambou. La truite a ses humeurs et ses paresseuses. Elle se donne aussi le malin plaisir de déjouer les calculs des pêcheurs les plus confiants. Elle gambade à sa façon, pour son délassement, bondit hors de l'eau, prend l'air, flaire l'artifice de la bestiole de magasin, fait la nique aux touristes et s'en retourne dans son domaine.

La mouche du Bon Dieu a souvent plus de chance que son imitation d'attirer l'attention du poisson, connaisseur en chair de son choix. Mais la petite bête volante paye de sa vie les préférences de la truite.

C'est pourqu'il les chercheurs de truites détestent la mouche artificielle, à cause et surtout des cuisantes morsures qu'elle pratique sans ménagement. Du moins, ces mar-

ques boursoufflées imposées aux chaires du pêcheur attesteront sa bonne foi et pourront lui servir de témoignage irréusable ou d'alibi auprès de sa femme incrédule.

MAXENCE

25-VII-45

Bloc-notes

(par Alexis Gagnon, O. H.)

La "civilisation"

Il y a quelques mois, l'hégémonie de la ville de Reno, Etat du Nevada, dans le domaine du divorce, a été mise en danger lorsqu'un autre Etat a contesté un point de juridiction.

"Mais, écrit la revue *Business Week*, la ville de Reno est actuellement plus inquiète d'une autre menace, qui lui vient de Las Vegas, autre ville du Nevada. Celle-ci vient d'engager l'agence publicitaire J. Walter Thompson pour attirer ce que par euphémisme on appelle "le tourisme" à sa vie nocturne, ses maisons de jeu et incidemment à ses tribunaux.

"On estime que le commerce du divorce rapporte de trois à quatre millions, bon an mal an, à Reno. Apparemment, il n'y a pas de rivalité entre les deux villes du Nevada. Toutefois, lorsque Las Vegas a voté un fonds publicitaire de \$85,000, Reno a riposté aussitôt par un fonds de \$100,000 pour exploiter ses "valeurs culturelles". Ce n'est pas d'ailleurs la première campagne de ce genre dans l'histoire de Reno."

Car la rivalité est intense. "Le

Potsdam

M. Winston Churchill arrive à Londres

Le président Truman à Francfort demain — Il retournera ensuite à la conférence — Les allées et venues de M. Staline gardées secrètes

Londres, 25 (Reuter). — Le premier ministre Churchill est arrivé à Londres de la conférence de Potsdam, aujourd'hui, et il s'est rendu à 10 Downing Street pour prendre le résultat des élections. Une foule considérable attendait le premier ministre aux ordres de Whitehall, à Downing Street. M. Churchill sera reçu ce soir au palais de Buckingham par le roi.

L'amiral Mountbatten, commandant suprême allié du sud-est de l'Asie, est également arrivé en Angleterre par avion aujourd'hui.

Le secrétaire des Affaires extérieures M. Eden, et M. Clement Attlee, leader du parti travailliste, accompagnent M. Churchill.

La dernière réunion des "Trois" ait la neuvième avant le départ de Churchill de Potsdam.

En l'absence de M. Churchill et de M. Eden, le sous-secrétaire d'Etat pour l'Amérique, M. Alexander Cadogan, représentera la Grande-Bretagne. Il confèrera avec le secrétaire d'Etat américain James V. Byrnes, et le commissaire soviétique Molotov.

Si les résultats des élections anglaises donnent demain la victoire au parti conservateur, M. Churchill et le secrétaire des Affaires extérieures Eden retourneront à Potsdam vendredi.

Advenant une victoire du parti travailliste toutefois, M. Clement Attlee participera aux pourparlers de la conférence des "trois".

Un changement au poste de premier ministre britannique n'entraînerait pas de retard dans les négociations de la conférence de Potsdam, annonce-t-on. On fait observer qu'au cours de la campagne électorale, la politique extérieure de M. Attlee ne semblait pas différer de celle de M. Churchill.

Potsdam, 25 (A.P.). — Le président Truman se rendra par avion au quartier général de l'armée américaine à Francfort demain, où il passera en revue les troupes américaines. M. Truman retournera à Potsdam jeudi soir pour reprendre la conférence des "trois" interrompue par le départ de Churchill et des principaux chefs anglais pour Londres.

Le procès de Pétain

Le maréchal refuse de répondre aux questions

L'ancien président Lebrun témoigne et paraît très nerveux — Des cris et des protestations s'élèvent du côté du jury, sur l'attitude du vieux maréchal

Paris, 25 (A.P.). — Des cris et des protestations se sont élevés du côté du jury et des spectateurs, aujourd'hui au cours du procès du maréchal Pétain lorsque celui-ci refusa catégoriquement de répondre aux questions que lui posait le tribunal au sujet de certains télégrammes émis par lui pendant la guerre.

Le maréchal Pétain refusa catégoriquement de répondre aux questions. Le juge Paul Mongibeaux lui demanda si le maréchal Pétain avait donné l'ordre de faire servir les troupes françaises aux côtés des Allemands dans la défense du territoire de Vichy.

Le maréchal Pétain refusa catégoriquement de répondre aux questions. Le juge Paul Mongibeaux lui demanda si le maréchal Pétain avait donné l'ordre de faire servir les troupes françaises aux côtés des Allemands dans la défense du territoire de Vichy.

Le maréchal Pétain refusa catégoriquement de répondre aux questions. Le juge Paul Mongibeaux lui demanda si le maréchal Pétain avait donné l'ordre de faire servir les troupes françaises aux côtés des Allemands dans la défense du territoire de Vichy.

Le maréchal Pétain refusa catégoriquement de répondre aux questions. Le juge Paul Mongibeaux lui demanda si le maréchal Pétain avait donné l'ordre de faire servir les troupes françaises aux côtés des Allemands dans la défense du territoire de Vichy.

Le maréchal Pétain refusa catégoriquement de répondre aux questions. Le juge Paul Mongibeaux lui demanda si le maréchal Pétain avait donné l'ordre de faire servir les troupes françaises aux côtés des Allemands dans la défense du territoire de Vichy.

Le maréchal Pétain refusa catégoriquement de répondre aux questions. Le juge Paul Mongibeaux lui demanda si le maréchal Pétain avait donné l'ordre de faire servir les troupes françaises aux côtés des Allemands dans la défense du territoire de Vichy.

Le maréchal Pétain refusa catégoriquement de répondre aux questions. Le juge Paul Mongibeaux lui demanda si le maréchal Pétain avait donné l'ordre de faire servir les troupes françaises aux côtés des Allemands dans la défense du territoire de Vichy.

Le maréchal Pétain refusa catégoriquement de répondre aux questions. Le juge Paul Mongibeaux lui demanda si le maréchal Pétain avait donné l'ordre de faire servir les troupes françaises aux côtés des Allemands dans la défense du territoire de Vichy.

Le maréchal Pétain refusa catégoriquement de répondre aux questions. Le juge Paul Mongibeaux lui demanda si le maréchal Pétain avait donné l'ordre de faire servir les troupes françaises aux côtés des Allemands dans la défense du territoire de Vichy.

Le maréchal Pétain refusa catégoriquement de répondre aux questions. Le juge Paul Mongibeaux lui demanda si le maréchal Pétain avait donné l'ordre de faire servir les troupes françaises aux côtés des Allemands dans la défense du territoire de Vichy.

Le maréchal Pétain refusa catégoriquement de répondre aux questions. Le juge Paul Mongibeaux lui demanda si le maréchal Pétain avait donné l'ordre de faire servir les troupes françaises aux côtés des Allemands dans la défense du territoire de Vichy.

Le maréchal Pétain refusa catégoriquement de répondre aux questions. Le juge Paul Mongibeaux lui demanda si le maréchal Pétain avait donné l'ordre de faire servir les troupes françaises aux côtés des Allemands dans la défense du territoire de Vichy.

Le maréchal Pétain refusa catégoriquement de répondre aux questions. Le juge Paul Mongibeaux lui demanda si le maréchal Pétain avait donné l'ordre de faire servir les troupes françaises aux côtés des Allemands dans la défense du territoire de Vichy.

Le maréchal Pétain refusa catégoriquement de répondre aux questions. Le juge Paul Mongibeaux lui demanda si le maréchal Pétain avait donné l'ordre de faire servir les troupes françaises aux côtés des Allemands dans la défense du territoire de Vichy.

Le maréchal Pétain refusa catégoriquement de répondre aux questions. Le juge Paul Mongibeaux lui demanda si le maréchal Pétain avait donné l'ordre de faire servir les troupes françaises aux côtés des Allemands dans la défense du territoire de Vichy.

Le maréchal Pétain refusa catégoriquement de répondre aux questions. Le juge Paul Mongibeaux lui demanda si le maréchal Pétain avait donné l'ordre de faire servir les troupes françaises aux côtés des Allemands dans la défense du territoire de Vichy.

Le maréchal Pétain refusa catégoriquement de répondre aux questions. Le juge Paul Mongibeaux lui demanda si le maréchal Pétain avait donné l'ordre de faire servir les troupes françaises aux côtés des Allemands dans la défense du territoire de Vichy.

Le maréchal Pétain refusa catégoriquement de répondre aux questions. Le juge Paul Mongibeaux lui demanda si le maréchal Pétain avait donné l'ordre de faire servir les troupes françaises aux côtés des Allemands dans la défense du territoire de Vichy.

Le maréchal Pétain refusa catégoriquement de répondre aux questions. Le juge Paul Mongibeaux lui demanda si le maréchal Pétain avait donné l'ordre de faire servir les troupes françaises aux côtés des Allemands dans la défense du territoire de Vichy.

Le maréchal Pétain refusa catégoriquement de répondre aux questions. Le juge Paul Mongibeaux lui demanda si le maréchal Pétain avait donné l'ordre de faire servir les troupes françaises aux côtés des Allemands dans la défense du territoire de Vichy.

Le maréchal Pétain refusa catégoriquement de répondre aux questions. Le juge Paul Mongibeaux lui demanda si le maréchal Pétain avait donné l'ordre de faire servir les troupes françaises aux côtés des Allemands dans la défense du territoire de Vichy.

Le maréchal Pétain refusa catégoriquement de répondre aux questions. Le juge Paul Mongibeaux lui demanda si le maréchal Pétain avait donné l'ordre de faire servir les troupes françaises aux côtés des Allemands dans la défense du territoire de Vichy.

Le maréchal Pétain refusa catégoriquement de répondre aux questions. Le juge Paul Mongibeaux lui demanda si le maréchal Pétain avait donné l'ordre de faire servir les troupes françaises aux côtés des Allemands dans la défense du territoire de Vichy.

Le maréchal Pétain refusa catégoriquement de répondre aux questions. Le juge Paul Mongibeaux lui demanda si le maréchal Pétain avait donné l'ordre de faire servir les troupes françaises aux côtés des Allemands dans la défense du territoire de Vichy.

Le maréchal Pétain refusa catégoriquement de répondre aux questions. Le juge Paul Mongibeaux lui demanda si le maréchal Pétain avait donné l'ordre de faire servir les troupes françaises aux côtés des Allemands dans la défense du territoire de Vichy.

Le maréchal Pétain refusa catégoriquement de répondre aux questions. Le juge Paul Mongibeaux lui demanda si le maréchal Pétain avait donné l'ordre de faire servir les troupes françaises aux côtés des Allemands dans la défense du territoire de Vichy.

Le maréchal Pétain refusa catégoriquement de répondre aux questions. Le juge Paul Mongibeaux lui demanda si le maréchal Pétain avait donné l'ordre de faire servir les troupes françaises aux côtés des Allemands dans la défense du territoire de Vichy.

Le maréchal Pétain refusa catégoriquement de répondre aux questions. Le juge Paul Mongibeaux lui demanda si le maréchal Pétain avait donné l'ordre de faire servir les troupes françaises aux côtés des Allemands dans la défense du territoire de Vichy.

Aux Etats-Unis

Les grèves sont à la hausse aujourd'hui

Le nombre total des grévistes est de 60,000

Chicago, 25 (A.P.). — Les grèves sont à la hausse aujourd'hui aux Etats-Unis. On en est rendu à 60,000 grévistes, le plus haut total atteint depuis trois semaines.

Il y a vingt-quatre heures le nombre des grévistes était baissé à moins de 40,000.

Deux autres grandes grèves ont été enregistrées depuis hier. A Savannah, Ga, 400 machinistes ont quitté leur travail à la suite d'une discussion sur les salaires, à la Southern Shipbuilding Corp., paralyssant plus de 7,500 ouvriers. A Cincinnati, la division Chevrolet de la General Motors, 7,500 employés se sont mis en grève à la suite d'un changement de gérant. Les autorités de l'Union disent que le retour de l'ancien gérant règlera la grève.

Dans les salaisons de Saint-Louis, une cinquième grève porte à 1,900 le nombre des grévistes. Les bouchers, ignorant l'ordre du Ministère du Travail de retourner à l'ouvrage, attendent la fin des négociations sur leur salaire.

Le plus grand retour au travail fut enregistré à Détroit. Plus de 10,000 grévistes, tenus sous emploi par la fermeture de 200 cours à bois dans la région de Détroit, sont retournés au travail après l'ouverture de ces cours.

Les autorités de la C.I.O., division de l'United Rubber Workers, ont fait reprendre le travail à 5,000 autres grévistes à la U. S. Rubber Company.

Un curateur public dans la province

La loi votée à la dernière session provinciale vient d'entrer en vigueur

Québec, 25 (D.N.C.). — En vertu d'une loi votée lors de la dernière session et qui vient d'entrer en vigueur, le cabinet provincial nommera prochainement un curateur public dans la province. La loi instituant une curatelle publique est entrée en vigueur par proclamation du lieutenant-gouverneur de la province, samedi dernier.

Le curateur public, dont le salaire annuel a été fixé à \$7,000 par année, agira comme curateur d'office des aliénés non interdits placés dans les asiles d'aliénés de la province. En cas d'absence, de maladie ou d'incapacité d'agir du curateur public, le lieutenant-gouverneur en conseil, pourra nommer un curateur intérimaire.

Chaque fois qu'une succession sera déclarée vacante, le curateur public sera d'office curateur de cette succession. Chaque fois, aussi, qu'une Cour ou un juge décidera de nommer un administrateur provisoire aux biens d'une succession, cet administrateur provisoire sera le curateur public.

Les fonctions de cet officier seront donc très importantes. En vertu de la loi, le gouvernement pourra lui donner un assistant, un secrétaire, des comptables et tous les fonctionnaires dont il pourra avoir besoin dans l'exercice de ses fonctions.

La clémence de la Cour

Amanda Durocher, accusée de vol de cigarettes à l'Imperial Tobacco, ses employeurs, a obtenu la clémence de la Cour ce matin et le juge Maurice Tétréau l'a condamnée aux temps passés en prison, soit 9 jours.

La condamnée devra également fournir un cautionnement personnel de \$300 de garder la paix durant 12 mois.

Un volontaire du Pacifique est condamné

Frederick Jackson, un matelot de la marine canadienne qui doit bientôt partir pour combattre dans le Pacifique, a été condamné aux temps passés en prison, ce matin, pour avoir été trouvé coupable de tentative de vol avec effraction.

Avant de le condamner, le juge Maurice Tétréau a dit que la sentence n'est pas sévère, c'est que Jackson doit partir pour le Pacifique.

Un vaisseau américain frappe une mine

Londres, 25 (C.P.). — L'Exchange Telegraph a rapporté aujourd'hui que le vaisseau de 2,762 tonnes, l'Esbjerg, appartenant à une compagnie maritime américaine, a frappé une mine près de Stevens, dans la Baltique, hier soir, alors qu'il était en route de Luebeck à Copenhague.

La dépêche ne dit pas si le vaisseau a été coulé ou s'il y a eu des pertes de vie.

Feu de forêt dans l'Orégon

Portland, Orégon, 25 (A.P.). — Tandis que des équipes de secours combattent le feu dans la forêt de 140 milles carrés de Tillamook, en Orégon, trois membres de ces équipes, des Mexicains, manquant aujourd'hui à l'appel. On rapporte que 200,000 acres de forêt ont été consumées, le long de la frontière de l'Idaho.

Deux avions ont fait des recherches hier et aujourd'hui mais sans résultat. Ces trois hommes faisaient partie du groupe des 3,000 sapeurs qui tentent d'enrayer la conflagration.

On espère pouvoir maîtriser l'incendie au cours de la journée et on annonce des pluies pour les prochaines heures.

Dans le Pacifique

Un autre désastre naval pour le Japon

Plusieurs navires ennemis détruits ou endommagés — Les Australiens s'emparent de l'île Choiseul — Gains chinois en Chine

Front du Pacifique, 25 (C.P.). — L'on rapporte aujourd'hui que les navires de guerre alliés ont martelé deux secteurs vulnérables des îles métropolitaines du Japon de bonne heure ce matin, comme 1,200 appareils de porte-avions s'attaquaient pour la deuxième journée consécutive à ce qui reste de la flotte impériale. Les troupes australiennes de leur côté viennent d'ajouter une île aux conquêtes alliées.

Les attaques aériennes et navales d'aujourd'hui suivent une forte offensive alliée qui a détruit hier ou endommagé 40 navires japonais, dont 11 navires de guerre ainsi que 109 appareils alliés. Le point central de la bataille d'hier et de cette nuit fut une attaque continue contre 7 unités majeures de la flotte japonaise. Deux navires de bataille, trois cuirassés et un porte-avions ont été gravement endommagés ou ont été laissés en flammes au large de la grande base navale de Kure.

Les appareils britanniques ont ajouté un navire d'escorte au désastre ennemi.

Aujourd'hui, les appareils britanniques et américains ne cessent de pilonner les côtes de la grande base de Kure à la ville industrielle de Kobe. Les plus gros navires de guerre britanniques et américains ont participé à cette bataille. Les troupes australiennes rapportent aujourd'hui un succès inattendu. Elles avaient envahi récemment l'île Choiseul, au nord des îles Salomon. Aujourd'hui, elles annoncent que cette île est complètement libérée.

En Birmanie, on annonce que durant trois jours, de bataille, pendant lesquels les Japonais ont tenté de s'emparer de l'encerclement dans le sud de la Birmanie, 2,000 Japonais ont été tués par les troupes britanniques. La bataille se continue aujourd'hui sur la route durement pilonnée de Toungh-Nyaung-Jebon.

Tchouking, 25 (A.P.). — Le haut-commandement chinois a dit aujourd'hui que plusieurs centaines de Japonais avaient déclenché une attaque contre les positions chinoises aux environs de Dong-Dang, à sa conduite de la défense à mort.

Calcutta, 25 (A.P.). — Deux villages, à cinq milles au nord-est de Puy ont été occupés par les troupes britanniques après une heureuse bataille. D'autres unités qui s'avancent vers le mont Heho, ont occupé Taunggyi.

Manille, 25 (A.P.). — Le premier procès pour collaboration de quel qu'importance a commencé cette semaine aux Philippines, comme un chapelain de l'armée des Philippines qui a été décoré pour courage à Bataan, est accusé d'avoir fait de la propagande au profit de l'ennemi durant la période de l'occupation. L'accusé est le leader protestant de l'archipel. Il comparait devant le tribunal avec son uniforme. On lui a reproché d'avoir recommandé la coopération avec l'ennemi dans ses sermons. Les avocats de la défense accusent la poursuite d'animosité personnelle contre l'accusé.

San-Francisco, 25 (A.P.). — L'agence d'information ennemie Domei rapporte aujourd'hui que Satoru Shimada, ancien gouverneur japonais d'Okinaawa, est mort dans la bataille de cette île. Le 9 juillet, Shimada a été cité en exemple pour sa conduite de la défense à mort.

En Angleterre

On attend le résultat des élections

Qui, de Churchill ou d'Attlee, prendra le pouvoir? — Rôle des libéraux dans la balance du pouvoir

Londres, 25 (C.P.). — Les Anglais attendent aujourd'hui, sans aucun signe d'excitation, le résultat du vote des élections générales du 5 juillet, qui déterminera si M. Churchill demeurera au pouvoir. On attend les premiers résultats pour 10 heures demain matin (5 heures A.M., E.D.T.) et la compilation des 640 districts se fera, croit-on, dans les cinq heures suivantes.

La Press Association et l'Exchange Telegraph ont combiné leurs services de nouvelles afin de fournir une compilation complète des votes le plus tôt possible.

Il y a une chance que le comptage de demain ne décide pas du contrôle de la Chambre des Communes si la lutte entre les conservateurs et le parti travailliste est trop serrée. Les votes de 11 universités ne seront pas connus avant le 1er août et ceux du district de Hull n'entreront qu'une semaine plus tard.

L'on conçoit que la balance du pouvoir à la Chambre, qui décidera si M. Churchill doit demeurer au pouvoir, pourrait être changée par le résultat de ces douze districts.

Un autre important facteur, c'est la direction que prendra le parti libéral.

Les partis conservateur et travailliste pourraient bien obtenir un nombre égal de sièges. Alors la question à régler serait de savoir lequel des deux prendra le pouvoir et cela pourrait bien dépendre de la direction que prendront les députés libéraux.

Le premier ministre Churchill, le secrétaire aux Affaires étrangères Anthony Eden et Clement Attlee, chef du parti travailliste, qui sont présentement à la conférence de Potsdam, sont attendus ce soir en Angleterre. Ils viendront prendre connaissance du vote et faire un remaniement ministériel s'il y a lieu.

La taxation des commerçants

Ottawa, 25 (C.P.). — La Fédération canadienne du commerce de détail a exprimé l'opinion, dans un mémoire présenté aujourd'hui à la Commission royale d'enquête sur la taxation des coopératives, que tous les genres de commerçants au Canada devraient être sur un pied d'égalité, quant à la taxation, ne souffrant pas de pénalités ni ne bénéficiant d'exemptions.

L'échauffourée d'Aldershot

Londres, 25 (C.P.). — L'on s'attend à ce que la Cour martiale, qui doit juger sept soldats canadiens impliqués dans les échauffourées d'Aldershot, s'ouvre au début de la semaine prochaine, annonçant les quartiers généraux militaires canadiens.

Voyage de M. Lehman contremandé

Belgrade, 25 (A.P.). — M. Herbert H. Lehman, président de l'U.N.R.R.A., a contremandé son voyage en Yougoslavie, hier, à la suite d'une attaque de dysenterie, a annoncé l'organisation.

Ministre soviétique en Suède

Londres, 25 (C.P.). — On a annoncé aujourd'hui à la radio de Moscou, la nomination de L. Chervykhov au poste de ministre soviétique en Suède, succédant à Mme Alexandra Kollontai, qui a démissionné pour cause de maladie.

Avez-vous besoin de bons livres?

Adressez-vous au Service de Librairie du "Devoir", 430 est, rue Notre-Dame, Montréal.

A Paris

Déclaration de M. Rougier en marge du procès Pétain

"C'est le procès de la Grande-Bretagne à la France, pour prouver au monde que la France a trahi son alliée" — C'est aussi "le procès du général de Gaulle au maréchal Pétain"

M. Louis Rougier, l'auteur du livre *Les accords Pétain-Churchill*, nous communique la version française des commentaires qu'il a faits à une agence de nouvelles internationales sur les débuts du procès Pétain:

M. Rougier répond aux accusations de Paul Reynaud

La première journée du procès du maréchal Pétain a révélé au public son véritable caractère: "c'est un procès politique dont l'issue a été décidée d'avance", a déclaré la défense. C'est le procès de la Grande-Bretagne à la France, pour prouver au monde que la France a trahi son alliée, faisant oublier ainsi les deux guerres la Grande-Bretagne a tout fait pour fortifier l'Allemagne et pour ravir à l'Allemagne les garanties qu'elle avait obtenues au prix de sa victoire sanglante de 1918. C'est le procès de la gauche socialiste et communiste à la droite radicale. C'est le procès de l'émigration et de la résistance du maquis à la résistance de Vichy. C'est le procès du général de Gaulle au maréchal Pétain.

La preuve en est dans les accusations portées par Paul Reynaud contre Pétain. L'ancien président du conseil reproche au Maréchal d'avoir signé l'armistice; mais Paul Reynaud oublie de dire qu'il a accepté d'être l'ambassadeur du Maréchal, quelques jours après la signature de l'armistice. Le 23 juin 1940, M. de Saint-Quentin, ambassadeur de France, reçut la dépêche du ministère des Affaires étrangères lui prescrivant de solliciter l'agrément du State Department à la nomination de Paul Reynaud. M. Paul Reynaud s'engageait donc à justifier devant le gouvernement le peuple américain l'armistice signé par Pétain.

La nomination fut seulement rapportée à la suite de l'extraordinaire trouvaille que fit la police espagnole dans les bagages de MM. Leca et Devaux, les deux chefs de cabinet de Paul Reynaud, qui s'étaient arrêtés à Madrid bien que munis seulement d'un visa de transit; la police trouva dix-neuf millions de francs sous formes diverses et des papiers d'Etat secrets.

L'accusation se retourne contre Paul Reynaud. Reynaud était chef du gouvernement le 16 juin 1940, à Bordeaux. Pourquoi a-t-il adressé dans la matinée de ce jour-là au premier ministre britannique un message lui demandant de relever la France de sa parole de ne pas

faire d'armistice séparé, s'il estimait que la lutte pouvait se continuer efficacement? Pourquoi, surtout, a-t-il trompé son conseil des ministres, en lui faisant croire que la réponse britannique était négative, alors qu'elle était conditionnellement affirmative? Le récit de M. Camille Chautemps, que j'ai publié dans mon livre *Les Accords Pétain-Churchill* est catégorique sur ce point.

Le récit de M. Chautemps, qui accuse Reynaud d'avoir trompé son conseil des ministres, est corroboré par un nouveau témoin bien connu de la presse américaine et de l'Office of War Information, M. Pierre Lazareff, l'ancien rédacteur en chef de *Paris-Soir* et le rédacteur en chef actuel de *France-Soir*.

Dans le livre qu'il vient de faire paraître chez Brenotons: *De Munich à Vichy*, il rapporte une conversation qu'il eut avec Mme Hélène de Portes, la maîtresse de Paul Reynaud: "Vous savez, Paul Reynaud a eu tort de démissionner comme ça. Il fallait qu'il s'en aille pour laisser le maréchal faire l'armistice. Je sais bien qu'il va revenir, tout est arrangé pour qu'il revienne. Ce n'est qu'un entr'acte, mais enfin, n'est-ce pas ça aurait pu s'arranger autrement... Il est question que Paul Reynaud aille à Washington comme ambassadeur. Il faut arranger tout ça". Ainsi d'après Mme Hélène de Portes, la démission de Paul Reynaud n'était qu'une farce pour faire porter la responsabilité de l'armistice sur le vainqueur de Verdun. On escomptait que le vieux maréchal obtiendrait du vainqueur de meilleures conditions, en signant un armistice "entre soldats". Paul Reynaud espérait revenir ensuite au pouvoir et, en attendant, obtenir l'ambassade de Washington.

M. Paul Reynaud déclare qu'il a passé la main au maréchal Pétain le soir du 16 juin 1940 parce que, ayant été mis en minorité par son conseil des ministres sur la question de l'armistice, le président Lebrun l'avait prié de respecter la loi de la majorité. C'est une pure fiction juridique, car jamais la loi de la majorité ne s'est appliquée en France dans un conseil des ministres.

Plus Paul Reynaud et Gamelin accusent Pétain, plus ils s'accusent eux-mêmes. La justice peut juger Pétain, mais l'histoire jugera la justice.

A Québec

Un ministère provincial des ressources hydrauliques

Il sera dirigé par le ministre des Terres et Forêts, M. J.-S. Bourque — Un sous-ministre sera nommé prochainement

Québec, 25 (D.N.C.). — Par proclamation du lieutenant-gouverneur de la province la loi constituant le département des ressources hydrauliques adoptée lors de la dernière session de la législature vient d'entrer en vigueur. Il était dit dans cette loi qu'elle deviendrait exécutoire à la date qu'il plairait au lieutenant-gouverneur en conseil de fixer.

Ce nouveau ministère des Ressources hydrauliques, distinct de celui des Terres et Forêts, sera dirigé par le même ministre, soit M. J.-S. Bourque. En proposant la création le gouvernement avait déclaré que l'exploitation des ressources hydrauliques a pris une importance telle, dans la province qu'elle implique la nécessité d'étudier, avec le ministre, tous les problèmes

M. Wilcock démissionne

Perth, Australie-Ouest, 25 (Reuters). — M. John Collings Wilcock, premier ministre de l'Australie-Ouest depuis 1936, a démissionné aujourd'hui pour raisons de santé. M. Wilcock, âgé de 66 ans, avait été membre de la Législature depuis 1917.

Maison neuve aux Assises

Le juge Omer Legrand a envoyé, ce matin, le postillon Maisonneuve, accusé de vol de lettres et de faux, subir son procès en Cour du Banc du Roi.

Le procès de l'accusé aura lieu lors de la prochaine session de ce tribunal.

Etudiant tué par un autobus

Québec, 25 (D.N.C.). — M. Pierre Dagneau, 21 ans, fils de feu le docteur P.-C. Dagneau, ancien doyen de la Faculté de médecine de l'Université Laval, a été tué hier midi dans la route qui va de St-Henri à l'entrée du parc des Laurentides, quand il fut frappé par un autobus de Dolbeau. Le jeune homme, qui était étudiant en génie électrique, à l'Université McGill, travaillait durant ses vacances avec une équipe

faire d'armistice séparé, s'il estimait que la lutte pouvait se continuer efficacement? Pourquoi, surtout, a-t-il trompé son conseil des ministres, en lui faisant croire que la réponse britannique était négative, alors qu'elle était conditionnellement affirmative? Le récit de M. Camille Chautemps, que j'ai publié dans mon livre *Les Accords Pétain-Churchill* est catégorique sur ce point.

Le récit de M. Chautemps, qui accuse Reynaud d'avoir trompé son conseil des ministres, est corroboré par un nouveau témoin bien connu de la presse américaine et de l'Office of War Information, M. Pierre Lazareff, l'ancien rédacteur en chef de *Paris-Soir* et le rédacteur en chef actuel de *France-Soir*.

Dans le livre qu'il vient de faire paraître chez Brenotons: *De Munich à Vichy*, il rapporte une conversation qu'il eut avec Mme Hélène de Portes, la maîtresse de Paul Reynaud: "Vous savez, Paul Reynaud a eu tort de démissionner comme ça. Il fallait qu'il s'en aille pour laisser le maréchal faire l'armistice. Je sais bien qu'il va revenir, tout est arrangé pour qu'il revienne. Ce n'est qu'un entr'acte, mais enfin, n'est-ce pas ça aurait pu s'arranger autrement... Il est question que Paul Reynaud aille à Washington comme ambassadeur. Il faut arranger tout ça". Ainsi d'après Mme Hélène de Portes, la démission de Paul Reynaud n'était qu'une farce pour faire porter la responsabilité de l'armistice sur le vainqueur de Verdun. On escomptait que le vieux maréchal obtiendrait du vainqueur de meilleures conditions, en signant un armistice "entre soldats". Paul Reynaud espérait revenir ensuite au pouvoir et, en attendant, obtenir l'ambassade de Washington.

M. Paul Reynaud déclare qu'il a passé la main au maréchal Pétain le soir du 16 juin 1940 parce que, ayant été mis en minorité par son conseil des ministres sur la question de l'armistice, le président Lebrun l'avait prié de respecter la loi de la majorité. C'est une pure fiction juridique, car jamais la loi de la majorité ne s'est appliquée en France dans un conseil des ministres.

Plus Paul Reynaud et Gamelin accusent Pétain, plus ils s'accusent eux-mêmes. La justice peut juger Pétain, mais l'histoire jugera la justice.

Le sous-ministre de ce nouveau département sera nommé prochainement par le cabinet provincial.

A titre de ministre des Ressources hydrauliques, M. Bourque sera chargé, en vertu de la loi: a) de contrôler l'exploitation des pouvoirs d'eau concédés; b) de surveiller l'administration et l'exécution des lois concernant le régime des eaux courantes, les forces hydro-électriques et les organismes de contrôle, de production de transmission, de distribution ou de vente de l'électricité; c) de favoriser par tous les moyens qu'il juge équitables et efficaces l'exploitation et l'utilisation des ressources hydrauliques de la province au bénéfice de sa population.

Dictionnaires

NOUVEAU PETIT LAROUSSE ILLUSTRÉ 1781 pages. Au complet \$3.50, par la poste \$3.75. NOUVEAU DICTIONNAIRE FRANÇAIS-ESPAGNOL, ESPAGNOL-FRANÇAIS, par Vicente Salva — 900 pages. Au complet \$4.50, par la poste \$4.75.

DICTIONNAIRE DES IDEES SUGGERES PAR LES MOTS

De Paul Roux — 550 pages. Au complet \$2.50, par la poste \$2.65.

LES SYNONYMES

par Lécuyer, De Noter, Vallières. Au complet \$1.25, par la poste \$1.35.

COLLIGES FRENCH-ENGLISH, ENGLISH-FRENCH

450 pages — format de poche. Au complet \$0.50, par la poste \$0.55.

SERVICE DE LIBRAIRIE DU "DEVOIR"

Adressez-vous au Service de Librairie du "Devoir", 430 est, rue Notre-Dame, Montréal.



Rédactrice : Germaine BERNIER

Réflexions pour la fête de sainte Anne

"Cherchez la femme!", dit le proverbe. Ce n'est pas seulement un bon mot, c'est l'expression d'une grande vérité.

L'histoire de notre misère commence avec le diable et une femme; celle de notre salut, avec un ange et une femme.

C'est vrai, l'homme est le chef de l'humanité; mais l'influence décisive est en réalité souvent exercée non par l'homme, mais par la femme, la mère, par une Eve ou une Marie. C'est pourquoi il est si important, au commencement d'une nouvelle époque, de se demander ce que valent les femmes et de quelle nature est l'influence qu'elles exercent et exerceront sur l'humanité — car ce sont elles plus que les hommes qui donnent à chaque époque son caractère distinctif. C'est pourquoi l'Eglise a toujours montré tant de vénération pour sainte Anne qui nous a donné Marie.

La liturgie offre peu de détails sur la vie de sainte Anne. Apparemment, elle considère comme assez important le fait qu'elle fut la mère de la Mère de Dieu, l'Épître de sa fête nous peint avec des couleurs empruntées au livre des Proverbes ce que l'Écriture sainte présente comme le type idéal de la femme, la "femme forte". Mais cette "femme forte", pour l'Écriture sainte, n'est pas du tout la sportive moderne; c'est la maîtresse de maison, la mère de famille, dévouée au service des siens. Ses notes caractéristiques sont l'amour et le sacrifice, juste le contraire de l'égoïsme, de la basse sensualité, de l'insatiable désir d'amusement, de la vanité ridicule du type mondain si populaire de nos jours.

Le diable chuchota à l'oreille de la première femme qu'elle serait comme Dieu, et elle le crut et, en quelque sorte, elle le croit encore. Un peu de cette conviction lui est resté même jusqu'à l'heure présente. C'est devenu, pour ainsi dire, l'erreur fondamentale de la femme moderne. Car c'est ce que cent fois par jour elle voit, elle entend répéter par des artistes, des peintres, des photographes, des poètes, des sculpteurs, des "créateurs" de "film-stars", etc. Tous la flattent aux dépens de la vérité, lui répétant sans fin qu'elle est née, qu'elle ne vit que pour être adorée; et ils l'effécient. Et tous les tours et les artifices, toutes les fraudes de la technique et de la propagande modernes, tous les dessins de la mode doivent servir à cette fin: faire d'elle le centre du monde.

Pour Ptolémée la terre était le centre de l'univers, pour Copernic, le soleil; mais l'Eve moderne est convaincue que l'univers entier tourne autour d'elle: soleil, lune et étoiles, terre et tout ce qu'elle renferme.

Qu'on nous comprenne bien: nous ne sommes pas du tout opposés à la vraie liberté et à l'émancipation de la femme; au contraire! C'est seulement par le Christ que la femme a obtenu sa liberté, qu'elle est devenue la compagne et l'égal de l'homme, au lieu d'être seulement l'instrument de sa passion. Mais maintenant, il n'est pas question, pour la femme, d'égalité avec l'homme, mais pour ainsi dire avec Dieu lui-même. Il n'est plus question d'être indépendante d'une injustice tyrannique de l'homme, mais d'être indépendante du doux et juste joug du bon Dieu lui-même, de sa vocation divine d'épouse et de

mère, indépendante des devoirs ordonnés par le Créateur: devoirs envers l'homme, envers l'enfant, envers la famille, envers l'Eglise et la patrie, envers la société humaine tout entière.

La bonne sainte Anne — comme sa fille Marie (cf. *Relations*, mai 1944: "Notre-Dame du Foyer") — a une idée différente de la femme idéale. Le rôle de la femme, déterminé par l'auteur de la nature humaine lui-même, est de servir la famille, l'humanité; la femme est "la servante du Seigneur", coopérant avec Lui à l'extension du règne de Dieu; elle existe pour les autres, émue en cela de la Charité incarnée.

La femme idéale, pour nous chrétiens, peut seulement être une femme dont l'idée centrale et directrice est le Grand, le Nouveau commandement, celui que le Seigneur appelle "Son" commandement, dont il fait le caractère distinctif de ses vrais disciples, et qui ordonne d'aimer les autres et de se dévouer pour eux — comme Il l'a fait pour nous. C'est le contraire de la conception moderne où la femme prétend être femme seulement pour être adorée.

L'idéal biblique de la femme, tel que nous le trouvons au livre des "Proverbes" (ch. 31), s'inspire de l'esprit d'amour, de travail, de sacrifice pour les autres. La "femme forte" travaille d'une main bien exercée (v. 13); même durant la nuit sa lampe ne s'éteint pas (v. 15). Elle ne mange pas le pain d'oisiveté et elle surveille la conduite de ses sujets (27). Elle tend la main aux malheureux et ouvre la main à l'indigent (20). La force et la grâce sont sa parure (25) et non la beauté trompeuse du maquillage de la "pin-up girl". "Son prix l'emporte donc de beaucoup sur des perles" (10). Elle est comme un vaisseau de marchand (14) contenant des trésors. "Elle est louée de tout le monde" (30). Voilà l'idée que nous donne le Saint-Esprit de la femme idéale.

Comparons-la avec les idées modernes et nous voyons que le grand danger d'aujourd'hui, dans l'Amérique du Nord plus qu'ailleurs, c'est que la femme devienne de plus en plus amollie, éternelle, qu'elle évite tout travail domestique, et tout sacrifice. Précisément parce qu'elle se considère comme une sorte de déesse, il lui convient seulement de s'amuser et de jouer de tous les plaisirs de cette vie. Le ménage et l'enfant impliquent des sacrifices. C'est pourquoi la femme moderne refuse si souvent d'être mère ou même maîtresse de maison ou épouse.

Quelle ironie, quelle tragédie! loin de s'exalter, la femme par là s'abaisse et se fait le jouet des passions. La femme est grande, vraiment grande, seulement si sa vie est telle qu'elle doit être: une vie pleine de travail et de sacrifice à l'exemple de la grande sainte Anne (telle que l'Eglise nous la représente), celle qui mérita d'être mère de la Mère de Dieu.

Nous vivons dans un bouleversement universel, à la fin d'une ancienne et au commencement d'une nouvelle époque. C'est l'heure des ténèbres, où le soleil de notre civilisation chrétienne semble s'éclipser. Se cachera-t-il pour toujours ou se lèvera-t-il plus magnifique que jamais? Est-ce à présent le crépuscule précédant une nuit perpétuelle, ou l'aurore inaugurant une plus grande splendeur du soleil de la Justice?

LA SOURCE

Tout près du lac filtre une source,
Entre deux pierres, dans un coin;
Allègrement l'eau prend sa course
Comme pour s'en aller bien loin.

Elle murmure: Oh! quelle joie!
Sous la terre il faisait si noir!
Maintenant ma rive verdoyante,
Le ciel se mire à mon miroir.

Les myosotis aux fleurs bleues
Me disent: Ne m'oubliez pas!
Les libellules de leurs queues
M'égratignent dans leurs ébats;

A ma coupe l'oiseau s'abreuve;
Qui sait?... Après quelques détours,
Peut-être deviendrai-je un fleuve
Baignant vallons, rochers et tours.

Je broderai de mon écume
Ponts de pierre, quais de granit,
Emportant le steamer qui fume
A l'océan où tout finit.

Ainsi la jeune source jase,
Formant cent projets d'avenir;
Comme l'eau qui bout dans un vase,
Son flot ne peut se contenir;

Mais le berceau touche à la tombe;
Le géant futur meurt petit;
Née à peine, la source tombe
Dans le grand lac qui l'engloutit!

Théophile GAUTIER

SAGESSE

Le ciel est, par-dessus le toit,
Si bleu, si calme!
Un arbre, par-dessus le toit,
Berce sa palme.

La cloche, dans le ciel qu'on voit,
Doucement tinte,
Un oiseau sur l'arbre qu'on voit,
Chante sa plainte.

Mon Dieu, mon Dieu, la vie est là,
Simple et tranquille,
Cette paisible rumeur-là
Vient de la ville.

— Qu'as-tu fait, à toi que voilà,
Pleurant sans cesse,
Dis, qu'as-tu fait, toi que voilà,
De ta jeunesse?

Paul VERLAINE

Activités Féminines, Conférences, Réunions, etc.

Retraites à Marie-Réparatrice
Des retraites fermées seront données au couvent de Marie-Réparatrice, 1025 boul. Mont-Royal, aux dates suivantes: en juillet, 26 au 29, jeunes filles, prêchées par un Père Jésuite. En août, 2 au 5, retraite de vocation, par M. Rosario Leduc, P.S.S.; 10 au 13, jeunes filles; 14 au 19, dames et demoiselles; 27 au 30, dames, toutes trois prêchées par le R. P. Jean-Marie Blain, C.S.B.; du 23 au 26 août, jeunes filles, prêchées par le R. P. Paul Fortin, S.J.

Retraites à Béthanie
Il y aura à Béthanie, 80 est, rue Laurier, 160, D.O. 2025, des retraites aux dates suivantes: jeunes filles, 26 au 29 juillet, par le R. P. Léandre, O.F.M.; du 3 au 5 août pour fiancées par le R. P. Sancho-grin, O.M.I.; jeunes filles, 10 au 13 août par le R. P. Hadd, S.M.M.; du 17 au 19 août par le R. P. Garneau, O.M.I.; du 24 au 26, par le R. P. Ste-Croix; du 31 août au 3 septembre, par le R. P. Garneau, O.M.I.

Frère de s'inscrire à l'avance.

Causerie-démonstration ce soir

Depuis que le rationnement du beurre est en vigueur au pays, il est souvent arrivé aux ménagères canadiennes de se sentir un peu embarrassées au moment de préparer des sandwiches pour les membres de la famille qui prennent leur repas en dehors du foyer. Pour faciliter la tâche des ménagères, la Commission des prix et du commerce a décidé d'organiser conjointement avec la section des consommateurs du ministère de l'Agriculture une série de causeries-démonstrations dans certaines villes industrielles de la province.

La première de ces démonstrations sera donnée par Mlle Monique Marchand, technicienne en sciences ménagères au ministère de l'Agriculture, ce soir, mercredi, 25 juillet, à la salle de la Centrale catholique, 190 rue Laurier, St-Jean-d'Iberville.

nicienne en sciences ménagères au ministère de l'Agriculture, ce soir, mercredi, 25 juillet, à la salle de la Centrale catholique, 190 rue Laurier, St-Jean-d'Iberville.

PETIT CARNET

M. et Mme Hector Voizard font part du mariage de leur fille, Yolande, avec M. Jean-Marie Gauthier, fils de M. Joseph Gauthier et de Mme Gauthier, décédée. La bénédiction nuptiale leur sera donnée samedi, le 11 août, en l'église Saint-Pierre aux Liens, à Ville-Saint-Pierre.

Les expulsions de locataires suspendues indéfiniment

Le ministre des finances annonce aussi qu'une nouvelle ordonnance implique la suspension de tout avis déjà donné.

Ottawa, 25 (C. P.). — Le ministre des Finances, M. Isley, a annoncé hier soir l'ajournement pour une période indéfinie des expulsions de locataires de bonne foi de leurs logements, au cas où le propriétaire de ladite demeure la désirerait pour lui-même ou pour un membre de sa famille.

Le ministre précise de plus qu'une nouvelle ordonnance de la Commission des prix implique aussi la suspension de tout avis déjà donné d'évacuer un logement, donné sous l'empire des règlements, par les propriétaires de logements, et que cette ordonnance suspend toutes les procédures légales, les avis d'évacuer et les prises de possession, émis en relation avec de tels avis.

La nouvelle ordonnance suspend également le droit de tout propriétaire à donner des avis d'évacuation des lieux.

La démobilisation progressive des vétérans a aggravé les besoins, déjà aigus, de logements qui existent dans presque toutes les régions habitées du Canada, dit la déclaration de M. Isley.

Le ministre note que la plupart des avis d'évacuation ont été servis aux familles ou aux dépendants des vétérans qui souffrent de la plus vive anxiété à l'idée d'être sans abri d'aucune sorte durant l'hiver.

Les pains de poulet dans les restaurants

La Commission des prix vient de décréter que, les mardis et les vendredis sans viande, les pains de poulet servis dans les restaurants doivent être réellement des pains de poulet. Les autres jours de la semaine, les inspecteurs du rationnement ne critiqueront pas s'il entre un peu de veau dans de telles préparations de poulet.

De plus, fait remarquer un porte-parole de la Commission, les kiosques sur le bord de la route, les bazars de charité et les centres d'amusement peuvent ne pas se considérer comme des restaurants mais ils n'ont pas le droit de servir des "hot dogs", des hamburgers ou de la viande sous quelque forme que ce soit les mardis et vendredis, jours sans viande.

rehausse la saveur des restes



SOUPE AUX LÉGUMES

EATON

juillet et août. Heures d'affaires du lundi au vendredi: 9 h. 30 à 5 h. 30.



Souliers de tissu

A prix de solde

Souliers légers et frais que vous aimerez porter durant juillet et août. Modèle avec lanière et talon cubain en vert seulement. Escarpin sport à talon haut rouge vin seulement. Les deux modèles ont une semelle de composition. Pointures 1.55 4 1/2 à 7 1/2 dans le lot. Occasion du Jeudi

Chaussures, au deuxième

THE T. EATON CO. LIMITED
OF MONTREAL

La Revue Dominicaine

SOMMAIRE: juillet-août 1945

Thomas-A. Audet, O.P.: *Sainteté des époux*. — "Devant l'aventure apostolique de ces allégres jocistes qui redécouvrent au théologien la splendeur de la chrétienté primitive dans notre monde tragique, je me refuse de toutes mes forces à croire que ce sacrement qui est grand soit une embûche et une dérisoire pour la sainteté".

Gonzalve Poulin, O.F.M.: *Le sens de l'amour dans la société moderne*. — La parole de Claudel dans *Le soulier de satin* est plus vraie que jamais: "J'ai trouvé une si grande chose! C'est l'amour qui doit me donner les clefs du monde et non pas me les retirer".

Jean Bernier: *L'intellectuel et l'amour*. — "Le plus sérieux des intellectuels est mal préparé au rôle d'époux et de père s'il ne lui reste pas d'une existence antérieure la simplicité et la faculté d'adaptation qui sont le propre des âmes jeunes dans le meilleur sens du mot".

Leopold Houle: *Le carnaval du livre*. — "La marée montante du livre n'a pas connu de recul. Elle monte sans cesse sous la véhémence des sollicitations les plus diverses... Il arrive que ce que l'on croit devoir être lu, on le parcourt en vitesse plus qu'on ne se l'assimile".

Ernest Pallascio-Morin: *Que devient le sens de la responsabilité?* — "Il faut coopérer à l'oeuvre de justice dans le monde, chacun dans son petit coin, chacun dans son milieu, chacun dans sa famille. Chacun est là pour servir".

Marcel Raymond: *Le poète Jean Wahl*. — "L'oeuvre d'un poète dépassera toujours l'analyse. Puissent ces quelques indications servir plutôt de points de repère. Il n'y a plus maintenant qu'à entrer dans cette forêt et à y perdre pour se retrouver enrichi".

Le sens des faits: Adrien-M. Brunet, O.P.: "Une nouvelle version latine du Psautier". M.-A. Lamarque, O.P.: "Le Dr Mireault, professeur de santé". Cyrille Felleau: "En marge d'un succès littéraire: *Un pied de la pente douce*". Simone Roulier: "Une lettre de Louis Hémon à sa mère".

L'esprit des livres. Au comptoir 30 cents, par la poste \$0.35. Service de Librairie du Devoir.

Avez-vous besoin de bons livres? Adressez-vous au Service de Librairie du "Devoir", 430 est, rue Notre-Dame, Montréal.

fourrure
VERITABLE MOUTON DE PERSE

*295 à *695

Castor, Loutre ou
Opossum Australien,
Vison Canadien,
Ecureuil Russe

LE MEILLEUR
CHOIX
EN VILL

1473 AMHERST

CH. 3181

Feuilleton du "Devoir"

LE JOLI CHÂTEAU

(par Paul FEVAL)

19. (Suite et FIN)

A peine le maître et le serviteur étaient-ils couchés qu'ils tombèrent en un sommeil de plomb. Maître Luc avait mêlé au vin placé sur leurs tables une boisson narcotique; depuis dix heures jusqu'à minuit, ils ronflèrent à l'envi l'un près de l'autre.

A minuit, maître Luc, le visage noir et la tête coiffée de cornes effrayantes à voir, entra par la porte dérobée; il apportait tout son attirail: chaînes, résines, ferreaux, etc., etc. On devine qu'il n'avait point oublié son petit poignard. Il s'approcha des lits à pas de loup.

Ce sont bien eux, dit-il après les avoir contemplés pendant une seconde. Il déposa son fardeau et tira son poignard.

— A tout prendre, ma conscience ne sera ni plus ni moins chargée, puisque je croyais les avoir tués tous les deux.

En conséquence de cet argument, maître Luc dépêcha Yaumi pour l'autre monde à l'aide de son petit poignard. Cette fois, il eut soin de frapper comme il faut, afin de n'avoir point encore à recommencer.

Restait Arthur de Plougaz. Au moment où Morfil se retournait pour s'occuper de lui, un grognement étouffé se fit entendre. Maître Luc tendit l'oreille et s'arrêta.

— Bah! pensa-t-il après une minute d'anxiété, ce sont mes oreilles qui tintent.

Il leva le bras et écarta les couvertures du lit d'Arthur de Plougaz. Un second hurlement sembla percer le plancher.

Néanmoins maître Luc frappa Arthur. Le jeune seigneur poussa un grand cri et rendit l'âme. A ce cri, Pluto bondit hors du gîte qu'il s'était fait; sous le lit de son maître, et mit ses deux pattes sur la couverture. Morfil, à son aspect, avait reculé jusqu'à l'autre bout de la chambre. Le chien lécha la blessure saignante et jappa plaintivement.

Luc avait peur; il voulait se glisser le long de la muraille et gagner la porte secrète. Mais à peine avait-il fait la moitié du chemin que Pluto, quittant tout à coup le lit, sauta au milieu de la chambre et lui barra le passage.

L'homme et le chien se regardèrent. Jamais la rouge prunelle de Pluto n'avait été d'un écarlate si ardent. C'étaient deux globes de feu qui rayonnaient sous les poils hérissés de ses paupières. Il avait ramassé sous lui ses musculeux jarrets; son ventre touchait le sol.

Maître Luc se prit à trembler comme la feuille; ses dents claquèrent; le poignard s'échappa de sa main.

— Grâce, Pluto! grâce! s'écria-t-il affolé par sa terreur.

Pluto gronda sourdement, ouvrit sa large gueule et s'éleva sur ses jarrets tendus. Puis il saisit l'intendant par le cou et fit jouer ses puissantes mâchoires.

Maître Luc devint livide, puis

Le Devoir commencera dès demain la publication d'un nouveau feuilleton

rouge, puis violet. Quand Pluto lâcha prise, il tomba lourdement à la renverse.

Le compte fait, il y avait là trois morts. Pour lequel d'entre eux était le cierge?

Ici la tradition se bifurque en deux versions, dont l'autre est merveilleuse et l'autre naturelle.

Comme de raison, la première est la plus accréditée. La voici:

On ne trouva qu'un seul cadavre dans la tour du Diable: celui de maître Luc Morfil. Personne n'entendit jamais parler du chevalier qui avait

couché dans la chambre hantée, ni de son écuyer.

Quelques mois après, M. de Plougaz recut de Terre-Sainte une missive qui lui annonçait la mort de son fils. Cette mort avait eu lieu le jour où les gens de Coquerel virent un cierge planer au-dessus des cheminées du joli château. De là les habiles infèrent que le chevalier et son écuyer étaient le spectre du jeune Plougaz et celui du pauvre Yaumi. Les deux victimes de l'intendant avaient soulevé la terre de la tombe, afin de se venger. — ce qui est breton.

Pluto n'était autre chose qu'un démon subalterne qui attendait le trépas.

Voici la seconde version:

M. de Plougaz fit enterrer en grande pompe son unique héritier; Yaumi eut une humble croix au cimetière, et l'on vit bien souvent Yvonne agenouillée au pied de cette croix. Le corps de maître Luc fut jeté aux corbeaux, mais les corbeaux ne voulurent point du corps de maître Luc.

Depuis ce jour, nulle apparition diabolique ne troubla le joli château de Coquerel.

Pluto, le fidèle ami, vécut de longs jours et fut honorablement empaillé.

Comme le nom de Plougaz ne s'éteignit que trois ou quatre siècles après, on doit croire que le vieux seigneur prit femme, comme c'est le devoir d'un noble homme qui voit mourir son héritier. Il trouva dans l'armoire de fer de maître Luc de quoi payer les frais de la nocce.

Les frais de la nocce payés, il resta encore tant d'écus dans l'armoire que Plougaz fit réparer la chapelle du joli château et retira des mains de Coquerel son manoir de Coat-

vizillrouët, dont il cessa subitement de trouver le nom ridicule.

Quant à la vieille Anne Parker, elle atteignit un âge si phénoménal que nous n'osons point le dire. Les arrière-petits-fils des personnages de cette histoire la virent remuer les lèvres sans parler, rôti ses orties dans les cendres et filer sans chanvre ni quenouille.

De temps à autre, tous les dix ou quinze ans, elle retrouvait la parole pour demander des nouvelles de Simon Troarec, le bel intendant de Plougaz. Un jour, à l'heure des vèpres, elle cessa de tourner son rouet et se prit à chanter:

Le soir, on danse sur l'aire,
Sur l'aire à battre le blé:
Ah! c'est qu'il fait bon sauter
Quand vient la brune...
Et vous, pare à marier,
Cherchez fortune.

Pendant qu'elle chantait ainsi, la flamme du foyer toucha par hasard le bord de sa jupe. La vieille s'embrasa aussitôt et fut consumée en un clin d'oeil comme un paquet de paille desséchée.

Entre Bécherel et Dinan, l'opinion générale est que, sans cet événement fortuit, la vieille Anne Parker existerait encore.

25-VII-45

LA VIE SPORTIVE

Les Royaux et Jersey-City ont divisé

Jersey City, 25. — Les Royaux de Montréal ont joué de malchance hier soir en cette ville où ils étaient opposés aux Petits Giants et Les Webber a subi son deuxième échec de la saison bien qu'il ait limité ses rivaux à deux coups réussis mais ses compagnons de jeu ne lui offrirent pas l'appui dont il était en droit de recevoir et les joueurs montrealais se montrèrent faibles au bâton dans les moments opportuns.

Les Royaux perdirent la première partie par le compte de 1 à 0 à la suite d'un intéressant duel de lanceurs entre Webber et le jeune Jimmy Goodwin mais dans la deuxième rencontre à l'affiche les visiteurs se reprirent en obtenant à leur tour un blanchissage car ils triomphèrent par le score de 3 à 0 avec Jack Banta comme lanceur gagnant.

Jack Banta n'a accordé qu'un seul coup sûr aux joueurs de Gaby Hartnett et Dick Bennington privés de leur lanceur d'arrêt par la suite d'un coup sûr en frappant le seul simple des Giants.

Banta n'a connu qu'une seule mauvaise manche, soit à la septième, alors qu'il accorda trois buts sur balles après que deux joueurs eurent été retirés. Banta sortit de cette impasse en forçant Nichols à cogner un faible roulant dans le champ extérieur pour mettre fin à cette manche.

Jack Banta et Ken Brondell se sont livrés un beau duel jusqu'à la huitième manche alors que les Royaux comptèrent tous leurs points pour s'assurer la victoire.

En plus d'afficher une belle tenue sur le monticule, Jack Banta a été l'étoile des Royaux au bâton avec trois coups sûrs en quatre apparitions au bâton. Roland Gladu et Johnny Corriden en ont réussi chacun deux tandis que Bréard et Stevens ont réussi les autres.

Les Royaux et les Giants de Jersey City termineront leur série ce soir alors qu'ils joueront une partie simple. Il est fort probable qu'Al Todd, qui agit comme gérant à la place de Bruno Betzel, enverra Tommy Warren sur le monticule.

MONTREAL

Corriden cc	ab.	p.	cs.	r.	a.	e.
Parker 2b	3	0	0	1	4	0
Gladu cd	3	0	0	3	1	0
Brittain r	3	0	0	1	0	0
Stevens 2b	3	0	0	9	2	0
Bréard ac	3	0	1	2	2	0
Hart 3b	3	0	0	2	4	0
Powaski cg	3	0	0	2	0	0
Webber 1	3	0	1	0	1	0
Totaux	28	0	3	26	10	0

JERSEY CITY

Bennington cc	ab.	p.	cs.	r.	a.	e.
Torres 3b	4	0	1	4	0	0
Schemer 1b	3	0	0	12	0	0
Kobesky cd	4	0	0	3	0	0
Shoff 2b	3	0	1	0	2	0
Mead cg	2	0	0	0	0	0
Nichols ac	3	0	0	3	5	0
Toncoff r	2	0	0	2	1	0
Goodwin 1	2	0	0	0	1	0
Totaux	26	1	2	27	12	0

Résultat par manche:

Montréal 000000000-0

Jersey City 000000001-1

Sommaire:

Point produit par Shoff; sacrifice, Powaski, Brittain, Goodwin, Shemer; laisses sur les buts, Montréal 8, Jersey City 5; buts sur balles de Goodwin 5, Webber 4; arbitres, Kenny, Solodare et van Graflan; temps, 1 h. 45; assistance, 10,000.

Deuxième partie:

MONTREAL

Corriden cc	ab.	p.	cs.	r.	a.	e.
Durrett cg	5	0	2	5	0	0
Gladu cd	4	0	0	3	1	0
Stevens 1b	5	1	2	3	0	0
Todd r	4	1	1	1	1	0
Parker 2b	3	0	0	4	1	0
Bréard ac	4	0	1	2	3	0
Hart 3b	3	0	1	1	1	0
Banta 1	4	0	3	0	1	0
Totaux	37	3	11	27	9	2

JERSEY CITY

Bennington cc	ab.	p.	cs.	r.	a.	e.
Torres 3b	4	0	1	2	0	0
Schemer 1b	3	0	0	9	1	0
Kobesky cd	2	0	0	0	0	0
Shoff 3b	4	0	0	4	7	0
Mead cg	2	0	0	4	1	0
Nichols ac	3	0	0	1	1	0
Clausen r	3	0	0	1	2	0
Brondell 1	2	0	0	0	0	0
Picciello 1	0	0	0	0	1	0
Totaux	27	0	1	27	13	2

Résultat par manche:

Montréal 000000000-0

Jersey City 000000000-0

Sommaire:

Points produits par Todd, Bréard; buts volés, Corriden, Kobesky, Bréard; doubles-jours, Durrett à Stevens, Shoff à Nichols à Shemer; laisses sur les buts, Montréal 10, Jersey City 5; buts sur balles de Banta 5, Brondell 2, Picciello 1; retirés au bâton par Brondell 1, Banta 2; coups sûrs sur balles de Brondell 11 en 8 manches, Picciello 0 en 1 manche; lanceur perdant, Brondell; arbitres, Solodare, van Graflan et Kenny; temps, 1 h. 40; assistance, 6648.

Les meilleurs frappeurs des ligues majeures

Rosen, Dodgers	J.	ab.	p.	cs.	r.	a.	e.
Holmes, Braves	82	343	74	126	367		
Carazetta, Cubs	88	372	83	136	365		
Cuccinello, Wb.	88	327	66	110	354		
Care, Senators	77	316	48	90	325		
Lake, Red Sox	77	316	48	90	325		
Points produits	1	1	1	1	1	1	1
Dodgers 1. Ligue Américaine, R. Johnson, Red Sox 34.							
Circuiters	1	1	1	1	1	1	1
Senators, Browns 14. Ligue Nationale, Hol-							

Les meilleurs frappeurs des ligues majeures

Rosen, Dodgers	J.	ab.	p.	cs.	r.	a.	e.
Holmes, Braves	82	343	74	126	367		
Carazetta, Cubs	88	372	83	136	365		
Cuccinello, Wb.	88	327	66	110	354		
Care, Senators	77	316	48	90	325		
Lake, Red Sox	77	316	48	90	325		
Points produits	1	1	1	1	1	1	1
Dodgers 1. Ligue Américaine, R. Johnson, Red Sox 34.							
Circuiters	1	1	1	1	1	1	1
Senators, Browns 14. Ligue Nationale, Hol-							

Les meilleurs frappeurs des ligues majeures

Rosen, Dodgers	J.	ab.	p.	cs.	r.	a.	e.
Holmes, Braves	82	343	74	126	367		
Carazetta, Cubs	88	372	83	136	365		
Cuccinello, Wb.	88	327	66	110	354		
Care, Senators	77	316	48	90	325		
Lake, Red Sox	77	316	48	90	325		
Points produits	1	1	1	1	1	1	1
Dodgers 1. Ligue Américaine, R. Johnson, Red Sox 34.							
Circuiters	1	1	1	1	1	1	1
Senators, Browns 14. Ligue Nationale, Hol-							

Tout est prêt pour le meeting de Connaught

A une assemblée tenue par la Québec Racing Association hier après-midi, les officiels suivants furent élus pour la réunion de Connaught Park Jockey Club, qui sera disputée à la piste Connaught d'Ottawa. J. H. Delisle fut nommé commissaire honoraire, le lieutenant Paul Ciceri, commissaire en chef, tandis que W. J. Morrison représentera la P.Q.R.A. Les autres commissaires élus furent Mike Grant et Ollie Burgess. Un fret de 22 fourgons transportant 160 chevaux est parti de Blue Bonnets hier soir pour se rendre à Ottawa, tandis que d'autres furent transportés par camions. La balance des chevaux sera transportée demain après-midi. Durant les 14 jours de courses, le secrétaire Lester Doyle pourra choisir les partants parmi un total de plus de 300 chevaux, comprenant ceux de l'Ontario. Certaines manières seront de sept courses et s'il y a possibilité, les amateurs du turf auront l'occasion de voir quelques courses à obstacles. Quelques programmes commenceront à 5 h., excepté ceux des samedis et des jours de fêtes qui débuteront à 3 h. T. P. Gorman représentant Connaught Park à cette importante réunion, a déclaré que Lou Caruso représentera le Back River Jockey Club, J. E. Lajoie, le Montreal Jockey Club, X.-E. Narbonne, le King's Park Jockey Club. Le secrétaire H. T. Stevens assistait également à l'assemblée. Les autres nominations furent les suivantes: secrétaire des courses, Lester Doyle; juges de parcours, Paul Parizeau et Charles Mayer; juge au départ, Thomas Rowe; juge du paddock, George Walsh et Eddie O'Meara; agent chronométrateur, le commissaire Ciceri et son associé seront à Connaught Park demain matin afin d'accorder les licences et de voir à l'enregistrement des chevaux. T.J.P. Gorman a annoncé qu'il suivra l'exemple du New York Jockey Club et qu'il nommera un commissaire au commencement de chaque course.

Les Royaux et les Giants de Jersey City termineront leur série ce soir alors qu'ils joueront une partie simple. Il est fort probable qu'Al Todd, qui agit comme gérant à la place de Bruno Betzel, enverra Tommy Warren sur le monticule.

Jack Banta n'a accordé qu'un seul coup sûr aux joueurs de Gaby Hartnett et Dick Bennington privés de leur lanceur d'arrêt par la suite d'un coup sûr en frappant le seul simple des Giants.

Banta n'a connu qu'une seule mauvaise manche, soit à la septième, alors qu'il accorda trois buts sur balles après que deux joueurs eurent été retirés. Banta sortit de cette impasse en forçant Nichols à cogner un faible roulant dans le champ extérieur pour mettre fin à cette manche.

Jack Banta et Ken Brondell se sont livrés un beau duel jusqu'à la huitième manche alors que les Royaux comptèrent tous leurs points pour s'assurer la victoire.

En plus d'afficher une belle tenue sur le monticule, Jack Banta a été l'étoile des Royaux au bâton avec trois coups sûrs en quatre apparitions au bâton. Roland Gladu et Johnny Corriden en ont réussi chacun deux tandis que Bréard et Stevens ont réussi les autres.

Les Royaux et les Giants de Jersey City termineront leur série ce soir alors qu'ils joueront une partie simple. Il est fort probable qu'Al Todd, qui agit comme gérant à la place de Bruno Betzel, enverra Tommy Warren sur le monticule.

MONTREAL

Corriden cc	ab.	p.	cs.	r.	a.	e.
Parker 2b	3	0	0	1	4	0
Gladu cd	3	0	0	3	1	0
Brittain r	3	0	0	1	0	0
Stevens 2b	3	0	0	9	2	0
Bréard ac	3	0	1	2	2	0
Hart 3b	3	0	0	2	4	0
Powaski cg	3	0	0	2	0	0
Webber 1	3	0	1	0	1	0
Totaux	28	0	3	26	10	0

JERSEY CITY

Bennington cc	ab.	p.	cs.	r.	a.	e.
Torres 3b	4	0	1	4	0	0
Schemer 1b	3	0	0	12	0	0
Kobesky cd	4	0	0	3	0	0
Shoff 2b	3	0	1	0	2	0
Mead cg	2	0	0	0	0	0
Nichols ac	3	0	0	3	5	0
Toncoff r	2	0	0	2	1	0
Goodwin 1	2	0	0	0	1	0
Totaux	26	1	2	27	12	0

Résultat par manche:

Montréal 000000000-0

Jersey City 000000001-1

Sommaire:

Point produit par Shoff; sacrifice, Powaski, Brittain, Goodwin, Shemer; laisses sur les buts, Montréal 8, Jersey City 5; buts sur balles de Goodwin 5, Webber 4; arbitres, Kenny, Solodare et van Graflan; temps, 1 h. 45; assistance, 10,000.

Deuxième partie:

MONTREAL

Corriden cc	ab.	p.	cs.	r.	a.	e.
Durrett cg	5	0	2	5	0	0
Gladu cd	4	0	0	3	1	0
Stevens 1b	5	1	2	3	0	0
Todd r	4	1	1	1	1	0
Parker 2b	3	0	0	4	1	0
Bréard ac	4	0	1	2	3	0
Hart 3b	3	0	1	1	1	0
Banta 1	4	0	3	0	1	0
Totaux	37	3	11	27	9	2

JERSEY CITY

Bennington cc	ab.	p.	cs.	r.	a.	e.
Torres 3b	4	0	1	2	0	0
Schemer 1b	3	0	0	9	1	0
Kobesky cd	2	0	0	0	0	0
Shoff 3b	4	0	0	4	7	0
Mead cg	2	0	0	4	1	0
Nichols ac	3	0	0	1	1	0
Clausen r	3	0	0	1	2	0
Brondell 1	2	0	0	0	0	0
Picciello 1	0	0	0	0	1	0
Totaux	27	0	1	27	13	2

Résultat par manche:

Montréal 000000000-0

Jersey City 000000000-0

Sommaire:

Points produits par Todd, Bréard; buts volés, Corriden, Kobesky, Bréard; doubles-jours, Durrett à Stevens, Shoff à Nichols à Shemer; laisses sur les buts, Montréal 10, Jersey City 5; buts sur balles de Banta 5, Brondell 2, Picciello 1; retirés au bâton par Brondell 1, Banta 2; coups sûrs sur balles de Brondell 11 en 8 manches, Picciello 0 en 1 manche; lanceur perdant, Brondell; arbitres, Solodare, van Graflan et Kenny; temps, 1 h. 40; assistance, 6648.

Les meilleurs frappeurs des ligues majeures

Rosen, Dodgers	J.	ab.	p.	cs.	r.	a.	e.
Holmes, Braves	82	343	74	126	367		
Carazetta, Cubs	88	372	83	136	365		
Cuccinello, Wb.	88	327	66	110	354		
Care, Senators	77	316	48	90	325		
Lake, Red Sox	77	316	48	90	325		
Points produits	1	1	1	1	1	1	1
Dodgers 1. Ligue Américaine, R. Johnson, Red Sox 34.							
Circuiters	1	1	1	1	1	1	1
Senators, Browns 14. Ligue Nationale, Hol-							

Les meilleurs frappeurs des ligues majeures

Rosen, Dodgers	J.	ab.	p.	cs.	r.	a.	e.
Holmes, Braves	82	343	74	126	367		
Carazetta, Cubs	88	372	83	136	365		
Cuccinello, Wb.	88	327	66	110	354		
Care, Senators	77	316	48	90	325		
Lake, Red Sox	77	316	48	90	325		
Points produits	1	1	1	1	1	1	1
Dodgers 1. Ligue Américaine, R. Johnson, Red Sox 34.							
Circuiters	1	1	1	1	1	1	1
Senators, Browns 14. Ligue Nationale, Hol-							

Les meilleurs frappeurs des ligues majeures

Rosen, Dodgers	J.	ab.	p.	cs.	r.	a.	e.
Holmes, Braves	82	343	74	126	367		
Carazetta, Cubs	88	372	83	136	365		
Cuccinello, Wb.	88	327	66	110	354		
Care, Senators	77	316	48	90	325		
Lake, Red Sox	77	316	48	90	325		
Points produits	1	1	1	1	1	1	1
Dodgers 1. Ligue Américaine, R. Johnson, Red Sox 34.							
Circuiters	1	1	1	1	1	1	1
Senators, Browns 14. Ligue Nationale, Hol-							

Le tournoi de l'Association de la police

C'est demain après-midi au Stade Molson, qu'aura lieu, sous la présidence d'honneur de Me Fernand Dufresne, directeur de la Police de Montréal, le tournoi annuel de notre association Athlétique de la Police et, comme plus de 20,000 billets ont été vendus pour ce concours annuel, l'on compte sur une assistance très considérable.

Faits divers

Quatre personnes se noient dans la région hier

Jeune fille grièvement blessée par un chauffard — Incendie à Chambly — Broyé à mort sous un wagon — Les victimes de l'accident d'avion

Des nombreuses personnes qui sont allées se rafraîchir hier, dans la région de Montréal, quatre se sont noyées.

Deux garçonnets se sont noyés dans une carrière située près de la ville de St-Jean. Leurs cadavres ont été repêchés quelques heures plus tard. Il s'agit de Gaston Lapré, âgé de 8 ans, 426 rue St-Jacques, à St-Jean, et d'André Cédras, âgé de 14 ans, demeurant à 428 rue St-Jacques, à St-Jean également.

La tragédie s'est produite vers 4 h. 30 hier après-midi. Les deux garçonnets étaient à jouer sur un radeau, dans la carrière de la St-Jean, située à deux milles de St-Jean, sur la route de Napierville. Le garçon, âgé de 12 ans, d'après les renseignements de la police, il apparaît que les garçonnets, à cause de la grande chaleur, avaient décidé de se baigner. Les deux victimes sont disparues dans un trou de 20 pieds, peu après s'être jetées à l'eau. Harrold a donné l'alerte et trois citoyens de St-Jean se sont rendus sur les lieux, en compagnie du chef de police. Les efforts de ces personnes ont toutefois été vains.

Les autres victimes sont M. Jules Leblanc, âgé de 40 ans, de Saraguay, et M. Ernest Oakley, âgé de 55 ans, de Lacolle. M. Leblanc s'est noyé en se baignant dans la rivière des Prairies, vers 6 h., hier soir. L'on croit que la victime a été saisie de crampes alors qu'elle se baignait en compagnie d'amis. On s'est porté à son secours, mais en vain.

Quant à M. Oakley, il s'est noyé dans la Richelieu, vers 2 h., de l'après-midi. Il est tombé dans un trou de plusieurs pieds de profondeur. Son cadavre a été repêché environ une heure plus tard. Un verdict de mort accidentelle a été rendu par le coroner de la région, le Dr N.A. Sabourin.

Victime d'un chauffard

Jeanne St-Michel, âgée de 16 ans, de Lachine, a été victime d'un chauffard, hier soir. Elle marchait sur le trottoir avec deux compagnes dans les environs du pont Mercier, à Ville La Salle, lorsqu'une auto a roulé sur le trottoir et l'a renversée. Le conducteur de la voiture a pris la fuite. Mlle St-Michel a été transportée à l'hôpital St-Joseph de Lachine, où elle a été admise. Son état est des plus alarmants.

Le sergent détective Maurice Valiquette, de la sûreté provinciale, fait enquête dans cette affaire.

Broyé à mort sous un wagon

M. George W. Smith, âgé de 29 ans, de Valois, a perdu la vie hier soir, au cours d'un accident. Il s'est produit à son travail dans les cours de triage Turcot des chemins de fer nationaux. M. Smith a perdu l'équilibre et est tombé sur la voie ferrée, du haut d'un wagon. Broyé à mort, le corps de Smith a été transporté à la morgue où une enquête sera tenue par le coroner Duckett.

La cause de Durocher passera jeudi

L'enquête préliminaire de l'ancien détective de la Sûreté provinciale, Lucien Durocher, accusé d'avoir tiré du revolver dans la direction du maire Carignan, avec l'intention de le blesser, a été ajournée à jeudi prochain.

Lors de sa comparution, Durocher avait choisi un procès par voie d'enquête et la cause avait été ajournée pour lui permettre de se remettre de ses blessures.

Hier matin, l'on devait procéder et le juge Thérberge avait différé l'enquête à l'après-midi, un grand nombre de causes étant inscrites sur le rôle.

Tous les témoins étaient présents hier après-midi, mais l'on a appris, vers 2 h. 30, que le juge René Thérberge était dans l'impossibilité de se rendre au Palais.

L'instruction de l'enquête se fera donc jeudi.

Noyée aux Trois-Rivières

Les Trois-Rivières, 25 (D.N.C.) — Une jeune fille de 15 ans, Jeanne Toussigny, s'est noyée hier en se baignant dans le Saint-Maurice, aux abords de l'île Saint-Christophe. Deux de ses compagnes ont failli avoir le même sort. L'une d'elles, Suzanne Cyrène, 18 ans, demeurant au foyer Sainte-Claire, est actuellement à l'hôpital Saint-Joseph. Elle doit la vie à M. Bill-S. Higgins, pare Saint-Maurice, Cap-de-la-Madeleine, qui a réussi à la retirer de l'eau et à la ramener par la respiration artificielle, pratiquée avec le concours de deux constables.

Mlle Lucienne Foisy, 15 ans, également du foyer Sainte-Claire, s'en est tirée avec un léger choc nerveux.

Le corps de Mlle Tourigny a été repêché peu de temps après l'accident et seulement dans quatre pieds et demi d'eau. Comme le fourgon de la morgue Rousseau transportant le cadavre de Mlle Tourigny débouchait rue Saint-Maurice, Jean-Paul Prince, 19 ans, 71, rue Saint-Georges, Cap-de-la-Madeleine, a donné de sa bicyclette contre la voiture. On a dû le transporter à l'hôpital. Il n'avait reçu que des blessures superficielles.

Le jury du coroner a rendu un verdict de mort accidentelle.

Juges à leur retraite?

Différentes rumeurs circulent ces jours-ci au nouveau palais de justice. On sait que le juge en chef de la Cour des sessions, le juge Gustave Perrault, doit se retirer en octobre prochain, après vingt-deux années passées sur le banc. Ce magistrat serait remplacé par Me Lucien Gendron, C.N., avocat de Montréal. Quant au juge F.T. Enright, le seul juge de langue anglaise aux tribunaux criminels, il prendrait également sa retraite et serait rempla-

cé par Me John-E. Crankshaw, C.R. Certains parlent également de la retraite du juge Amédée Monet, qui est sur le banc depuis vingt-deux ans lui aussi.

Empoisonnés par la viande

Six personnes ont été transportées aux hôpitaux locaux ce matin, souffrant d'empoisonnement par la nourriture. La police rapporte même que quatre d'entre elles sont dans un état grave.

Les victimes, trois adultes et trois enfants, reposent dans les différents hôpitaux de la ville.

Victimes d'un accident d'avion

Ottawa, 25 (C.P.) — Les quartier généraux de l'aviation ont divulgué les noms des cinq aviateurs qui manquent à l'appel et des deux survivants à la suite de l'accident d'avion survenu à Britannia Bay, près d'Ottawa, hier.

Ce sont l'officier d'aviation S.M. Olson, pilote; R.G. Murphy, bombardier-navigateur; R.L. Buley, mitrailleur-sans-filiste; S.W. R. Brown, mitrailleur-sans-filiste, et L.M. Whitehead, ingénieur d'aviation.

Ceux qui survivent à l'accident sont l'officier A.F. Gerding, pilote-adjoint; et le lieutenant d'aviation B.L.-G. Beattie, passager sur cet appareil.

Cadavres repêchés

Trois cadavres de personnes noyées en fin de semaine ont été repêchés hier. Vers 11 heures, hier matin, des baigneurs repêchaient les cadavres de M. et de Mme Norman Notter, âgés de 30 et de 28 ans, qui s'étaient noyés dans la rivière des Mille-Îles, près de Sainte-Rose. Un verdict de mort accidentelle a été rendu par le coroner du district, à la suite d'une enquête.

Le corps de M. Paul Nantel, âgé de 30 ans, demeurant à 22, 1ère avenue, à Shawinigan, a été retrouvé entre Beauharnois et Woodland, hier midi. Ce jeune homme s'était noyé en se baignant dans la rivière Châteauguay. Un verdict de mort accidentelle a été rendu dans cette affaire.

Le "Chambly Fort Inn" rasé par les flammes

Chambly-Bassin, 25. — Le "Chambly Fort Inn", hôtel d'environ 40 chambres, à Chambly-Bassin, a été ravagé par le feu, de bonne heure, hier matin. De 1 h. 30 à 7 h. 30, les pompiers de Chambly-Bassin, aidés de ceux de Chambly-Canton, sous la direction du maire, M. Hortensius Béique, ont travaillé à maîtriser les flammes. Toute la bâtisse de quatre étages s'est écroulée, étage par étage. Il ne reste plus que des décombres.

A aucun moment, malgré l'intensité du feu, les flammes n'ont menacé les maisons environnantes, qui n'ont même pas été endommagées par l'eau. L'hôtel, évalué à plus de \$40,000, appartenait à M. Armand Langlois. C'est une perte complète. Il n'y eut personne de blessé au cours de cet incendie, qui prive Chambly-Bassin de son plus gros hôtel. On craint que le tourisme de fin de semaine n'en soit grandement affecté.

Victime de la chaleur

Toronto, 25 (C.P.) — La première perte de vie causée par la chaleur a été enregistrée hier à Toronto, alors que l'on a trouvé James Walder, âgé de 82 ans, mort sous un arbre dans le parc de l'exposition. Il avait été employé des parcs de la cité durant 20 ans.

La température a atteint 85 degrés à Toronto hier et le coroner Mooney a déclaré que cette mort est due à la chaleur excessive.

Avionnerie vendue à une firme anglaise

Ottawa, 25 (C. P.). — Le ministre des Munitions, M. Howe, a annoncé hier la vente de l'aviation de guerre à la firme anglaise Hawker-Siddeley Aircraft Company, de Londres. Aucun prix n'a été mentionné et la vente s'est faite sous plusieurs conditions.

L'aviation fabriquait des bombardiers Lancaster pour l'offensive aérienne contre l'Allemagne et, récemment, elle obtenait un contrat pour la fabrication d'avions encore plus gros, les Lincoln, à quatre moteurs Bomoer, pour la guerre contre le Japon.

M. Howe a dit que l'on forme une compagnie canadienne pour exploiter l'usine et qu'on n'envisageait aucun arrêt dans la production.

La vente a eu lieu à la suite d'une visite au Canada de Roy H. Dobson, un directeur de la Hawker-Siddeley et aussi directeur de la A. R. Roe and Company, Limited.

Retenez le "Devoir" d'avance chez votre dépositaire — c'est le SEUL MOYEN de ne jamais le manquer — 3 sous le numéro.

Téléphone au service du tirage 3361 : vous donnera l'adresse d'un dépositaire de votre voisinage.

Adoptez Les CAFES, THÉS et CONFITURES de

J. A. DÉS,
(limitée)

Qualité supérieure

Montréal

Le gouvernement doit cesser son ingérence

Les contracteurs et manufacturiers de matériaux de construction disent que la construction des maisons doit être laissée à l'entreprise privée

A une réunion des contracteurs et des manufacturiers de matériaux de construction, tenue hier soir à l'hôtel Windsor, on a passé une résolution demandant que toute ingérence du gouvernement fédéral dans la construction des logements projetés pour remédier à la crise du logement soit abolie. Cette réunion organisée sous les auspices de la Canadian Builders Supply Assoc., avait pour but d'étudier la question du logement en général et particulièrement le rôle que sera appelée à jouer l'entreprise privée dans la construction des 50,000 logements sous la surveillance du gouvernement fédéral.

Un des orateurs a déclaré: "Nous pouvons construire des logements à un prix aussi bas que le gouvernement peut le faire, et même plus bas. L'on doit demander au gouvernement de laisser ce domaine à ceux qui ont fait leurs preuves par le passé". Il a demandé que le gouvernement laisse ce problème aux mains des entreprises privées.

Cette réunion d'hier soir sera suivie d'une rencontre de la Canadian Builders Supply Assoc., avec les maires des municipalités de l'île de Montréal, tout probablement demain matin, aux bureaux de la Commission métropolitaine.

Le président de l'Association doit rencontrer dès ce matin le président de la Commission métropolitaine, M. J.-O. Asselin, afin de fixer la date définitive ainsi que l'heure de cette rencontre. Les officiers de l'association tenteront de rencontrer MM. C.-D. Howe, J.-L. Isley et H. Mitchell à Ottawa afin de discuter de la situation du logement dans le district métropolitain et du rôle qu'entend jouer l'entreprise privée dans la construction des maisons.

Conférence à Montréal de l'aviation civile

Le gouvernement fédéral vient d'instituer un comité préparatoire, chargé de la réception et de l'organisation

Le gouvernement d'Ottawa vient d'instituer à Montréal un comité préparatoire à la conférence de l'aviation internationale civile. Ce comité sera chargé de la réception et de l'organisation. C'est aussi ce comité qui préparera l'agenda de la conférence du conseil intermédiaire des vingt nations qui ont accepté les propositions de la conférence de Chicago. Comme l'on sait, le secrétariat de l'organisme international de l'air est actuellement établi à Montréal. Montréal demeurera le siège de l'aviation internationale pendant trois ans.

Le nouveau comité d'organisation canadien recevra l'aide des Etats-Unis, pays qui est responsable de la conférence de Chicago. Il a fourni au gouvernement canadien toute matière voulue et tous les documents nécessaires pour permettre aux membres du comité préparatoire de faire leur travail.

A cette fin, le gouvernement américain a délégué le Dr Edward Warner, le représentant des Etats-Unis au conseil intermédiaire de l'aviation internationale, ainsi que MM. E.-R. Martin et W.-J. Armstrong, deux experts en cette matière.

Sir Frederick-W. Bowhill, ancien chef du Royal Air Force Command, représentant de Grande-Bretagne au sein du Conseil intermédiaire, assistait à la conférence de presse d'hier, ainsi que le Dr Albert Roper, de Paris, secrétaire général de l'International Commission on Aerial Navigation. Ce dernier est membre du conseil d'organisation canadien à titre de conseiller.

Voici les membres du comité d'organisation et de réception: le commandant d'escadre P.-A. Cumyn; Norton Anderson, de l'Office d'information en temps de guerre, agent de liaison; le capitaine de groupe A.-M. Haig, et le Dr R.-I.-C. Picard. Mlle V.-A. Vaughan, du ministère canadien de l'Aviation, agit comme secrétaire.

D'autres membres appartenant à divers ministères fédéraux, seront prochainement nommés pour régler les différents points légaux, politiques et économiques.

M. Bowhill a annoncé hier que les pays suivants avaient délégué des membres au Conseil intermédiaire de l'aviation civile internationale. Outre sir Bowhill, qui représente le Royaume-Uni, et le Dr Warner qui représente les Etats-Unis, les Indes ont délégué sir Gurunath Bewoor, la France a délégué M. Henri Bouchie, directeur du Transport aérien, et le Pérou le colonel Cesar Alvarez, attaché de l'Air à l'ambassade péruvienne à Ottawa.

Cours de réhabilitation pour les blessés

Ottawa, 25 (C.P.) — Le ministre des Affaires des vétérans a annoncé hier l'ouverture d'un cours de réhabilitation pour les blessés qui vise à les aider dans leur réhabilitation dans la vie civile.

Le cours couvrira les cas de procédure et les aspects médicaux et psychologiques de la réhabilitation, la classification du travail et l'information et l'analyse des métiers.

Nouvelles des Etats-Unis

Le sénateur Wheeler a déclaré au Sénat que la Charte des Nations-Unies représente un peu plus qu'un pieux espoir dans la paix mondiale — La démission de Morgenthau — Le rationnement maintenu

Washington, 25 (C.P.) — Le sénateur Burton K. Wheeler, démocrate isolationniste du Montana, a déclaré hier au Sénat américain que la charte des Nations-Unies représente un peu plus qu'un pieux espoir dans la paix mondiale. Il parlait au cours du débat sur la ratification par le Sénat américain de la charte élaborée à San-Francisco.

Dans un discours de plus de 15,000 mots, il a promis d'appuyer la charte, mais il a déclaré que si son contenu, ni ses sentiments de ceux qui l'ont préparée ne diffèrent beaucoup des politiques qui ont conduit à la seconde grande guerre. Tout son discours était, sous forme voilée, une attaque contre l'Union soviétique qui, selon lui, veut dominer l'Europe et l'Asie. Cependant, les Etats-Unis semblent prêts, désireux d'accepter, d'encourager, d'aider cette dictature totalitaire et de s'y associer, a-t-il dit.

Au cours de cette deuxième journée de débats sur la charte, le sénateur Alben Barkley, de Kentucky, chef démocrate, et plusieurs autres ont exhorté les sénateurs à ratifier la Charte à l'unanimité.

Le discours du sénateur Wheeler a dominé les discussions d'aujourd'hui, qui se sont poursuivies devant des galeries bien remplies, mais en présence de peu de sénateurs — de temps à autre, il n'y avait pas 20 sénateurs à leurs sièges.

Au cours de son discours, Wheeler a cité 56 écrivains, hommes d'Etat et commentateurs morts et vivants, il a cité des déclarations de neuf revues et de sources anonymes, pour appuyer ses dires à l'effet que le monde, — et les Etats-Unis en particulier, — n'aurait rien appris de l'agonie et des sacrifices de deux guerres mondiales.

La démission de Morgenthau

New-York, 25 (A.P.) — L'ancien secrétaire du Trésor des Etats-Unis, M. Henry C. Morgenthau, a dit hier que c'est le président Truman qui a exigé sa démission et "par conséquent, cette démission n'est pas une affaire de mon choix", a-t-il dit.

Il a refusé de faire plus de commentaires. Il a seulement dit que le président Truman avait exigé sa démission et qu'il lui avait offert aussitôt. Morgenthau, parlant de ses projets d'avenir, a dit qu'il était à terminer un livre sur le commerce allemand avec ce que l'on a appelé le "plan Morgenthau" pour le contrôle de l'Allemagne.

Le rationnement sera maintenu

Washington, 25 (A.P.) — Le bureau de l'administration des prix a déclaré hier que le rationnement continuerait probablement aux Etats-Unis durant presque tout 1946, en conservant toutefois l'espoir qu'il cesserait vers la fin de cette année.

Bloc-notes

(suite de la première page)

Les apparences justifient cette hypothèse.

Mais les apparences correspondent-elles à la réalité?

De source qui paraît sérieuse, nous entendons dire qu'il n'a jamais été vraiment question d'adresser les allocations aux pères de famille, que tout ce qu'on en a dit était de la forme, qu'il s'agissait simplement de jeter de la poudre aux yeux des gens de la province pendant la période électorale.

Où est la vérité? O. H.

25-VII-45

En Belgique

Paul Spaak s'en prend au roi Léopold

Bruxelles, 25 (A.P.) — Le ministre des Affaires étrangères de Belgique, M. Paul Spaak, a dit hier au Parlement que parmi l'entourage du roi Léopold il y avait des gens sympathiques aux Allemands, en 1940. Il a accusé le monarque d'avoir déclaré à un certain moment que la cause alliée était perdue. Il répondait à une défense du roi Léopold faite pendant deux heures par un représentant du parti catholique, parti favorable au retour du roi.

M. Spaak a dit que le cabinet s'est opposé à ce que le roi demeure en Belgique, que le cabinet croit qu'il peut régner à l'étranger. Le ministre dit que le cabinet avait envoyé au roi un message le pressant d'écarter de son entourage les éléments pro-allemands et de ne pas s'attacher à la thèse qui voulait que la guerre soit terminée pour la Belgique.

M. de Vieschouwer, membre du parti catholique, a ouvert le débat en niant que le roi Léopold ait complété avec Hitler pour étendre l'influence allemande en Belgique.

M. Mackenzie King aura un adversaire

Alexandria, 25 — Un médecin du nom de Richard Monahan, résidant à Sharbot Lake, Ont., a annoncé hier qu'il posait sa candidature contre le premier ministre Mackenzie King, dans le comté de Glengarry. Le Dr Monahan a déclaré qu'il se présenterait sous l'étiquette libérale indépendant et qu'il donnerait ses raisons plus tard. Les hebdomadaires locaux publièrent à cet effet en fin de semaine des annonces qu'il a insérées lui-même.

Après avoir ainsi annoncé ses intentions, le Dr Monahan est parti en automobile. Il n'est pas connu dans le comté, mais on sait qu'il y a quelques semaines il a rencontré un agent d'élection pour lui demander ce qu'il devrait faire pour se porter candidat contre M. King. Il

annonçant les projets de distribution du nouveau livret — no 5 — en décembre, l'administrateur, M. Chester Bowles, a dit: "Les agences d'approvisionnement, le ministère de l'Agriculture et la Commission de production de guerre, nous ont déclaré que les viandes et les gras de viande, les conserves, le sucre et les souliers seront très rares pour quelques mois à venir, conséquemment l'on croit que le nouveau livret servira durant la majeure partie de l'an prochain."

"Nous espérons que ce livret no 5 sera le dernier de la série du rationnement de guerre et qu'il y aura un grand nombre de coupons dont nous ne serons pas obligés de faire usage."

Les nouveaux livrets de ration d'essence seront émis en même temps.

Les nouveaux mots du textile

Danville, 25 (C. P.). — L'industrie du textile a introduit dans le langage plusieurs nouveaux mots, tels que *bagheera*, *proton*, *tussan*, *monofil*, *cuppramonium*, etc. On en a compté jusqu'à 800. Une compagnie de textile des Etats-Unis, qui avait constaté que ses commis avaient de la difficulté à apprendre ce nouveau vocabulaire professionnel, vient d'éditer un dictionnaire de ces mots.

Rien ne peut remplacer le journal

New-York, 25 (A. P.). — La plupart des New-Yorkais sont convaincus qu'il n'existe pas de remplaçant adéquat pour les journaux, d'après deux enquêtes faites dans la grande ville américaine au cours de la période de 17 jours des livreurs de journaux.

La principale question posée à cette enquête était la suivante: "Vous recevez probablement la majeure partie de vos nouvelles par la radio. La radio satisfait-elle entièrement votre besoin de nouvelles?"

Lors de la première enquête, 76,6 pour cent des personnes interrogées ont répondu dans la négative et 23,4 pour cent se sont déclarés satisfaits. La seconde enquête eut lieu une semaine plus tard et les réponses se divisaient ainsi: négatives, 89,2 pour cent; affirmatives, 10,8 p.c.

Dernière plongée au coeur du Japon

San-Francisco, 25 (A. P.). — L'amiral William F. Halsey, commandant de la flotte qui opère actuellement près des côtes du Japon, a dit hier que la flotte du Pacifique avait ouvert une autre phase de la guerre... la dernière plongée au coeur du Japon". Cette déclaration de l'amiral Halsey émise sur un navire au large du Japon, peu de temps après que le même amiral eut annoncé que les appareils en vol des porte-avions étaient retournés à l'attaque sur la base navale de Kobe-Kure, a été captée par l'American Broadcasting Co.

avait alors donné l'adresse d'un hôtel de Montréal.

Sir Basil Brooke ne comprend pas

Belfast, 25 (Reuter) — L'Irlande du Nord est apparemment "britannique" socialement et économiquement, a déclaré le premier ministre sir Basil Brooke, à la Chambre des communes de l'Irlande du Nord hier, dans un commentaire qu'il faisait de la récente déclaration du premier ministre De Valera déclarant l'Irlande république. Sir Basil a dit qu'il lui était bien difficile de comprendre comment une république pouvait être membre du commonwealth britannique quand l'unité de toutes les entités du commonwealth ne consiste qu'en un lien commun à la couronne. S'ils brisent ce lien, il lui est impossible de concevoir comment l'Irlande peut demeurer rattachée au commonwealth britannique.

Accord franco-anglais sur la question du Liban

Londres, 25 (C. P.) — Les officiers français et britanniques se sont entendus provisoirement pour diviser le contrôle militaire du Liban, les forces françaises retrayant de l'est de la Syrie demeurant au Liban, sur la côte ouest de la Syrie, annonce-t-on aujourd'hui à la radio de Paris. L'accord, auquel ont participé le lieutenant-général Etienne-Paul Beynet, délégué français dans les Etats du Liban, et le général sir Bernard T. Paget, commandant des forces britanniques au Moyen-Orient, n'affectera aucunement des décisions postérieures de retrait de toutes les troupes étrangères de ce pays.

D'après cette entente, les Français garderont également le contrôle de plusieurs aéroports du Liban.

Le cabinet provincial ne se réunira pas

Québec, 25 (D.N.C.) — Le cabinet provincial ne se réunira pas cette semaine. Il avait été question tout d'abord de la tenue d'une brève séance mais il a été décidé, ensuite, que les ministres attendraient le retour du premier ministre au début de la semaine prochaine, pour tenir leur prochain conseil du cabinet.

Avez-vous besoin de bons livres?

Adressez-vous au Service de Librairie du "Devoir", 430 est. rue Notre-Dame, Montréal.

Ouverts de 9 h. à 5 h. 30 du lundi au vendredi

Fermés le samedi durant juillet-août

DUPUIS

VENTE D'ETE
RICHES MANTEAUX DE DRAP NOIR AVEC COL DE RENARD ARGENTE
POUR DAMES ET JEUNES FILLES



Pourquoi maintenant ?...

Vous vous demandez peut-être, madame, pourquoi acheter en été, un manteau que vous ne porterez que dans deux ou trois mois?

La raison, la voici: nous avons été assez heureux de conclure un achat spécial de peaux de renard argenté. Un couturier en vue a confectionné pour nous ce groupe remarquable de manteaux dont la coupe nouvelle 1945-46 est d'un chic impeccable.

Venez les examiner et vous rendrez compte de ce fait... vous hésitez pas à effectuer un achat aussi important... surtout quand vous reconnaîtrez les avantages de pouvoir payer pareil manteau par mensualités.

4 modes de paiement:

- AU COMPTANT
- COMPTE COURANT
- COUPONS DUPUIS
- MIS DE COTE MOYENNANT VERSEMENT, LE SOLDE PAYABLE A L'AUTOMNE.

Conditions de paiement en conformité avec les ordonnances de la CPCTG.

Drap de laine bouclé avec col

RENARD ARGENTE

pour tailles: 11 à 48. Confection irréprochable, belle doublure et entre-doublure de finette. Spécial d'été **89.95**

Autre groupe de nouveau manteaux d'automne

ornés de diverses fourrures: **26.50 à 125.00**

SALON de la CONFECTION pour DAMES - DUPUIS - deuxième (De Montigny)

Dupuis Frères

ALBERT DUPUIS, président.

A - J DUGAL, v.-p et ad. adm. RAYMOND DUPUIS, sec.-trés.

Condamné à 75 ans de pénitencier

Fernand Tessier a, ce matin, été condamné à un total de 75 années de pénitencier, après s'être avoué coupable, il y a quelques jours, à 34 accusations de vols et d'obten-

tion d'argent sous de faux prétextes. Les sentences seront toutefois concurrentes et Tessier n'aura qu'une peine de cinq années à purger. L'accusé, qui est de Granby, a volé la somme de \$1,000 par petits montants. Le juge Tétréau a imposé la sentence.

VOYAGES DE VACANCES

NEW-YORK ATLANTIC CITY

4 août

Toronto-Chutes Niagara-Buffalo, 28 août

Réservations: ASS. DES VOYAGES HISTORIQUES 3332, ave du Parc - CA. 9755, CL. 7530 Attention spéciale pour groupes.

ACHETEZ VOS FLEURS ICI
La Patrie Fleuriste
168 est. S.-CATHERINE
Livraison partout directement de notre serre chaude
PL. 1786-1787

Scoutez le jeudi C.N.L.P. 12 h. 30 12 h. 15